

SOCIÉTÉ CANADIENNE
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Régime de retraite

Rapport annuel
2022





Notre mission

Le Régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (ci-après, le « Régime ») a pour mission de verser des prestations de retraite à ses participants et aux autres prestataires en conformité avec les dispositions du Régime. La SCHL veille à ce que le Régime soit administré de façon efficiente et à ce que ses actifs soient investis avec prudence, de façon à maximiser le rendement tout en protégeant l'actif.

La SCHL appuie la politique du gouvernement du Canada sur l'accès à l'information destinée aux personnes handicapées. Si vous désirez obtenir la présente publication sur un support de substitution, composez le 1-800-668-2642.

© 2023 Société canadienne d'hypothèques et de logement

Tous droits réservés. La reproduction, le stockage dans un système de recherche documentaire ou la transmission d'un extrait quelconque de ce rapport, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre moyen sont interdits sans l'autorisation écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de cet ouvrage dans toute autre langue sans l'autorisation écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Imprimé au Canada

Réalisé par la SCHL

Table des matières

Message du président du Conseil des fiduciaires de la Caisse de retraite.....	4
Points saillants des résultats financiers de 2022.....	6
Votre régime.....	7
Gouvernance du Régime.....	10
Rendement des placements et de l'actif.....	12
Gestion des opérations.....	19
Évaluation actuarielle	20
Opinion actuarielle.....	22
Renseignements supplémentaires.....	23
Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière	24
Rapport de l'auditeur indépendant	25
États financiers.....	27
Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques	46
Glossaire.....	52

Message du président du Conseil des fiduciaires de la Caisse de retraite

L'actif le plus précieux de la SCHL est son personnel. Nous créons une valeur extraordinaire pour la population canadienne, nous procurons de la stabilité au système financier et nous favorisons et maintenons l'abordabilité des logements. Un régime de retraite stable et efficace figure parmi les moyens que nous utilisons pour reconnaître l'excellent travail de nos employés. Ce régime nous permet également de continuer à attirer et à retenir des personnes talentueuses.

C'est donc avec plaisir qu'au nom des fiduciaires de la Caisse de retraite de la SCHL (la « Caisse »), je vous présente le rapport annuel 2022 du Régime de retraite. En 2022, le Régime était entièrement provisionné selon l'approche de continuité à 142,5 %, comme l'indique la plus récente évaluation actuarielle. De plus, la SCHL entend verser le plein montant de sa cotisation normale en 2023. Dans le cadre de son examen annuel du taux d'indexation conditionnel des prestations pour les services postérieurs à 2017 et d'après les résultats de l'évaluation actuarielle, le Conseil d'administration de la SCHL a décidé que ces prestations seraient indexées à 100 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation le 1^{er} janvier 2024.

Le Régime n'a pas été épargné par les turbulences économiques observées à l'échelle mondiale en 2022. Même si la croissance économique mondiale a ralenti, en raison de facteurs comme l'inflation et le conflit en Ukraine, certains indicateurs, dont les dépenses de consommation et les marchés du travail, ont bien résisté. En 2022, le rendement total des placements de la Caisse de retraite s'est établi à -10,9 % en tenant compte de l'effet de levier et à -7,1 % en excluant l'effet de levier, comparativement à un rendement de -7,0 % pour l'indice de référence. Cependant, dans une perspective à long terme, le rendement annualisé de la Caisse, excluant de l'effet de levier, a surpassé d'environ 0,3 % le rendement de son indice de référence au cours des 10 dernières années. Le point à retenir est que le Régime a été résilient, en dépit des turbulences économiques de 2022. Le Régime est bien placé pour continuer à dégager de bons résultats durant la prochaine année.

Les changements climatiques constituent l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur l'économie mondiale d'aujourd'hui et de demain. Des mesures ont été prises en 2022 pour relever ce défi. Par exemple, en 2022, le Régime a publié son premier rapport du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le rapport repose sur le cadre de référence élaboré par le Groupe de travail en 2017 et portant sur la gestion et la communication des risques liés au climat. Comme nous l'avons indiqué dans le rapport de l'an dernier, nous continuons d'intégrer les questions liées au climat à nos décisions de répartition de l'actif afin de nous assurer de gérer les risques climatiques qui pèsent sur nos placements. Nous évaluons également les occasions que crée la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Chaque année, le Conseil d'administration de la SCHL détermine les taux de cotisation jugés nécessaires pour maintenir la viabilité du Régime compte tenu de sa situation financière. En 2022, la SCHL a versé au Régime une cotisation représentant 9,2 % de la rémunération totale de base de ses employés, tandis que ceux-ci ont cotisé à hauteur de 11,8 % de leur rémunération totale de base.

Nous avons à cœur de tenir les participants au Régime comme vous au courant de ces changements et autres transformations. Cela dit, la communication continue avec les participants s'inscrit dans la saine gestion du Régime et de tout régime de retraite. Au cours de la dernière année, huit webinaires sur le mieux-être financier adaptés aux besoins et aux préoccupations des employés de la SCHL ont été présentés, accompagnés de ressources supplémentaires comme des vidéos et des articles. La SCHL a envoyé des communications spéciales aux participants au Régime au sujet des changements des taux de cotisation et de l'indexation. Ces communications s'ajoutent à nos activités de communication régulières et continues, dont le présent rapport annuel.

C'est pour moi un honneur et un privilège d'être également président du Conseil des fiduciaires de la Caisse de retraite. Je tiens à souligner le travail acharné de mes collègues fiduciaires et des membres du Comité des placements de la Caisse, ainsi que le soutien offert par le Conseil d'administration, le Comité de la haute direction et le personnel de la SCHL.

Tous les membres de notre équipe sont ravis de travailler à veiller à la santé du Régime au profit de ses retraités actuels et futurs.



Derek Ballantyne

Président, Conseil des fiduciaires de la Caisse de retraite

Points saillants des résultats financiers de 2022

2 272 millions \$

Actif net disponible pour les prestations
(2 619 millions de dollars en 2021)

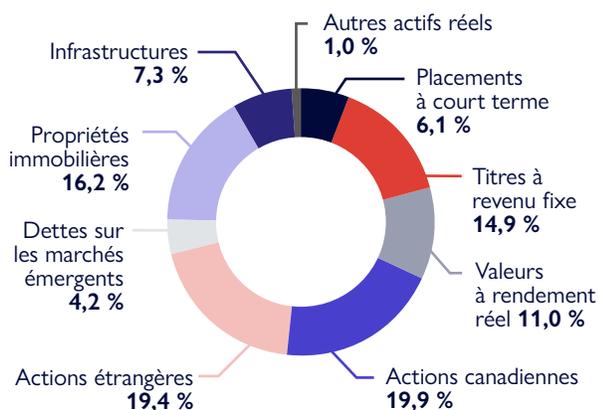
142,5 %

Régime entièrement provisionné sur l'approche de la continuité
(124,6 % en 2021)

102,4 %

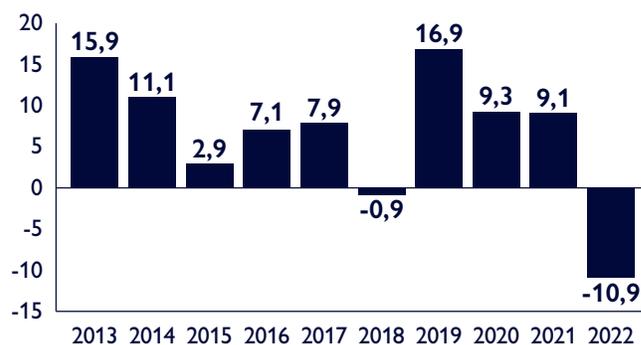
Ratio de solvabilité en hausse
(94,7 % en 2021)

COMPOSITION DE L'ACTIF



TAUX DE RENDEMENT

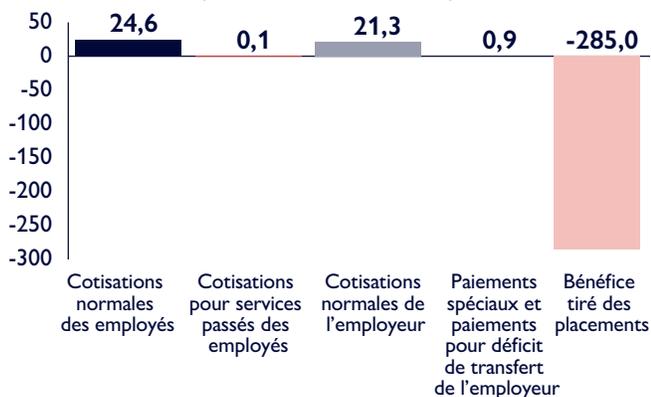
clos le 31 décembre (en %)



Taux de rendement (brut, nominal) annualisé
Quatre ans : 6,1 % Dix ans : 6,8 %

COTISATIONS ET RENDEMENT DES PLACEMENTS

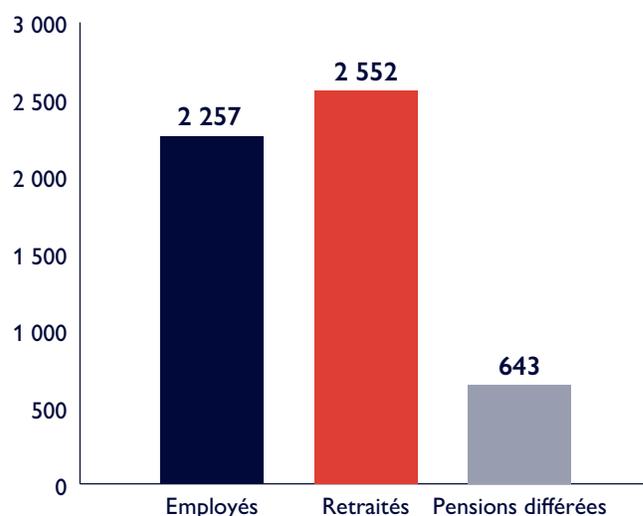
(en millions de dollars)



Le rendement total des placements s'est établi à -10,9 % en tenant compte de l'effet de levier et à -7,1 % en excluant l'effet de levier, comparativement au rendement de -7,0 % de son indice de référence.

PARTICIPANTS AU RÉGIME

(nombre de personnes)



Votre régime

Le Régime est un régime de retraite à prestations déterminées. Cela signifie que le revenu de retraite provenant du Régime est calculé à l'aide d'une formule précise qui tient compte de vos gains au fil des années, des choix d'options de pension, de l'âge, des années décomptées et des services validés. Le Régime comprend entre autres des dispositions sur la retraite anticipée, la pension non réduite, les prestations aux survivants et l'indexation garantie pour les services accumulés jusqu'au 31 décembre 2017 et l'indexation conditionnelle pour les services accumulés après le 1^{er} janvier 2018.

Le Régime offre aux participants la possibilité de choisir entre deux options. L'option sélectionnée détermine le montant que cotisent les participants au Régime et le montant qu'ils reçoivent du Régime lorsqu'ils démissionnent ou prennent leur retraite de la SCHL. Chaque année, les participants ont la possibilité de changer d'option de pension.

Cotisations

En 2022, les taux de cotisation des employés étaient :

		Avant le 1 ^{er} juillet 2022	Après le 1 ^{er} juillet 2022
Option A	Jusqu'à concurrence du MGAP ¹	9,90 % de la rémunération	8,75 % de la rémunération
	Au-delà du MGAP	13,40 % de la rémunération	11,50 % de la rémunération
Option B	Jusqu'à concurrence du MGAP ¹	6,70 % de la rémunération	6,00 % de la rémunération
	Au-delà du MGAP	10,00 % de la rémunération	8,75 % de la rémunération

¹ Le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) au titre du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) était fixé à 64 900 \$ pour 2022.

Collectivement, les employés ont versé des cotisations de 24,6 millions de dollars au Régime.

Pour sa part, la SCHL a versé une cotisation totale de 22,1 millions de dollars au Régime en 2022. Cela représente le plein montant de sa cotisation normale

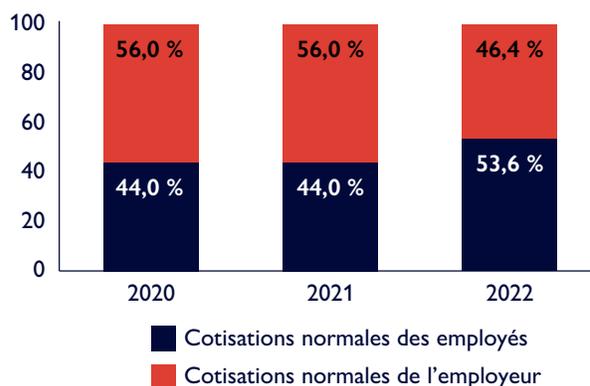
de 21,2 millions de dollars, auquel s'ajoutent des paiements spéciaux de 0,9 million de dollars liés au déficit de solvabilité présenté dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021.

Cotisations des employés et de l'employeur (en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations normales des employés	15,5	17,2	17,8	21,6	24,5
Cotisations pour services passés des employés	0,3	8,7	2,0	2,4	0,1
Cotisations normales de l'employeur	22,4	15,8	22,7	27,5	21,2
Paiements spéciaux de l'employeur	23,9	13,7	0,6	37,1	0,9

Chaque année, la SCHL examine le niveau de cotisation de l'employeur et les cotisations des employés au Régime en tenant compte de la situation financière du Régime. La SCHL cherche à respecter l'objectif de partage à parts égales des coûts entre l'employeur et les employés, comme l'indique l'instruction du gouvernement du Canada (C.P. 2014-1380) au titre de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cette instruction oblige les sociétés d'État à harmoniser leurs régimes de retraite avec ceux offerts aux fonctionnaires fédéraux.

Partage du coût des cotisations normales entre l'employeur et les employés



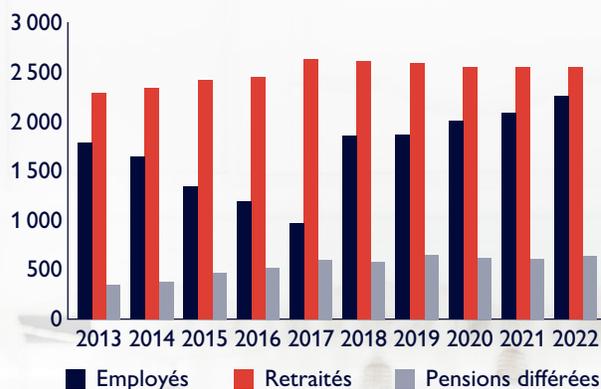
En mars 2023, le Conseil d'administration a approuvé les résultats de l'évaluation actuarielle datée du 31 décembre 2022. Selon l'évaluation actuarielle, le Régime était entièrement provisionné selon l'approche de continuité et selon l'approche de la solvabilité. La SCHL entend verser le plein montant de sa cotisation normale en 2023.

Cependant, l'évaluation actuarielle montrait que le Régime présente toujours un déficit de solvabilité moyen sur trois ans, la SCHL est tenue de verser des paiements spéciaux de solvabilité au Régime. Conformément à l'article 9.16 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP)* et à son règlement, la SCHL a reçu l'approbation des ministres concernés pour réduire ses paiements spéciaux de solvabilité.

Participants

À la fin de l'année, le Régime comptait 5 452 participants, soit 2 257 employés, 2 552 retraités et prestataires, et 643 participants ayant droit à des prestations acquises différées.

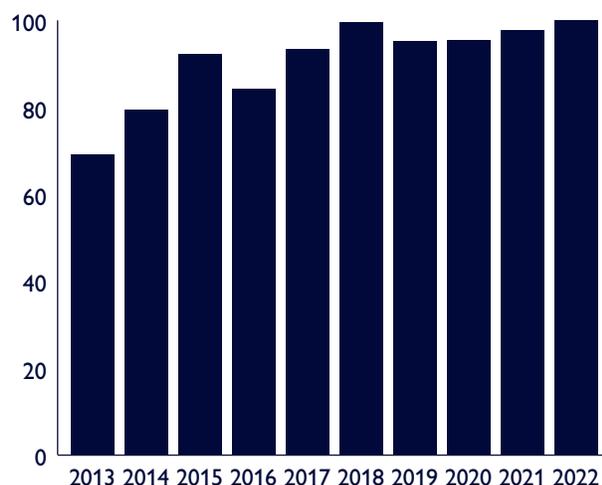
Participants au Régime (nombre de personnes)



Total des prestations versées en 2022

En 2022, les participants au Régime ont touché des prestations totalisant 101,0 millions de dollars.

Prestations versées et cotisations nettes transférées ou remboursées (en millions de dollars)



Le 1^{er} janvier 2023, les prestations de retraite ont été majorées conformément à la formule d'indexation énoncée dans le Règlement du Régime de retraite de la SCHL, comme indiqué ci-dessous :

- Pour les rentes constituées pour le service antérieur à 2018, augmentation de 6,3 % (100 % d'indexation au taux d'inflation en 2022);
- Pour les rentes constituées pour le service postérieur à 2017 :
 - augmentation correspondant à 57 % d'indexation au taux d'inflation en 2021 (2,4 %) pour l'indexation de rattrapage en 2022. Pour les pensions payées tout au long de l'année 2022, cela représente environ 1,35 %; et
 - 6,3 % (100 % d'indexation au taux d'inflation en 2022)

Informations générales

Autorités de réglementation

En tant que régime de pension agréé par le gouvernement fédéral, le Régime de retraite de la SCHL est assujéti à la LNPP et à ses règlements d'application, ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR). Le Régime est enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Le Règlement et les activités de financement et d'exploitation du Régime doivent être conformes aux normes de la LNPP et de la LIR.

Communications

L'un des principaux objectifs de la SCHL est de mieux faire connaître le Régime et ses avantages, pour qu'ils soient mieux compris par les participants. La SCHL veut également offrir aux participants des occasions de s'exprimer.

Le fournisseur de formation sur le mieux-être financier de la SCHL a animé une série de webinaires pour donner aux membres du personnel l'information et les outils dont ils ont besoin pour commencer leur cheminement vers le mieux-être financier. Cette année, le fournisseur a présenté huit webinaires en mettant davantage l'accent sur les sujets et les enjeux qui intéressent particulièrement les membres du personnel en fonction de leur avancement professionnel et des étapes de leur vie. Des ressources complémentaires, comme une vidéo et des articles, ont également été fournies.

Parmi ses autres activités de communication continues destinées aux participants, la SCHL a publié l'état annuel des prestations de retraite ainsi que les points saillants annuels des réunions du Conseil des pensions de la SCHL. De plus, en 2022, la SCHL a envoyé aux participants des communications spéciales au sujet des changements aux taux de cotisation et de l'indexation.

Documents du Régime

Le site Web de la SCHL présente des renseignements sur le Régime, notamment une description de son cadre de gouvernance et des rôles et responsabilités clés dans le cadre de sa structure de gouvernance.

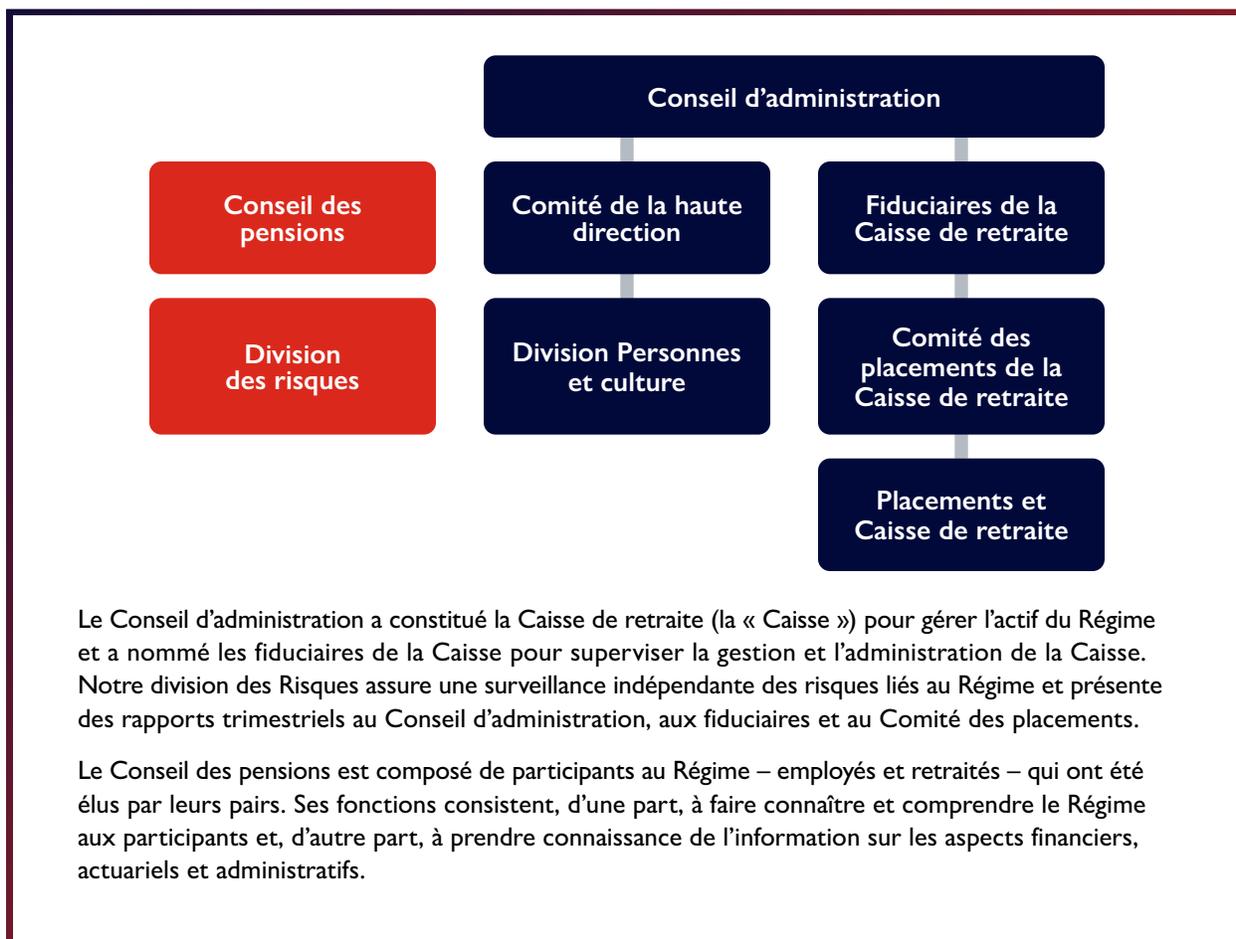
Il est également possible d'obtenir de plus amples renseignements au sujet du Régime en communiquant avec le Centre de la paye et des avantages sociaux pour la SCHL, au 1-800-465-9932, et en suivant les instructions pour contacter Aon.

Gouvernance du Régime

Pour les organismes de réglementation du Régime, la gouvernance d'un régime désigne généralement l'ensemble des structures et processus permettant de surveiller, de gérer et d'administrer ce régime pour s'assurer qu'il s'acquitte de toutes ses obligations.

Le souci d'une bonne gouvernance d'entreprise est au cœur de toutes les activités et réussites de la SCHL. D'ailleurs, le cadre de gouvernance du Régime témoigne de cet engagement et donne à la SCHL l'assurance que le Régime pourra respecter ses obligations continues envers ses parties prenantes, prendre des décisions fondées sur des processus efficaces, gérer ses ressources avec prudence et efficacité, et communiquer régulièrement avec les parties intéressées. La structure de gouvernance du Régime est décrite ci-dessous. La section du site Web de la SCHL qui porte sur la gouvernance du Régime et de la Caisse fournit davantage de détails sur les rôles et les responsabilités des groupes et des personnes qui font partie de cette structure.

La structure de gouvernance du Régime de retraite de la SCHL est la suivante :



Fiduciaires du Régime de retraite de la SCHL

**Derek Ballantyne**

Président du Conseil des fiduciaires
de la Caisse de retraite et membre
du Conseil d'administration

**Romy Bowers**

Présidente et première dirigeante

**André Charbonneau**

Chef adjoint des finances

**Anju Gupta**

Fiduciaire représentant les employés

**Guy-Anne Duval**

Fiduciaire représentant les employés

**Mark McInnis**

Fiduciaire représentant les retraités

**Neil Levecque**

Vice-président, Opérations –
Immeubles collectifs

**Pam Hine**

Vice-présidente Solutions de
logement – Immeubles collectifs

Conseil des pensions

Président

Dominic Olivier

**Représentants des
employés**

Leesa Parry
Anju Gupta
Guy-Anne Duval
Steve Ressler
Wendy Pollard
Yann Venne

Représentants des retraités

Marie Murphy
Ken Taylor
Mark McInnis

Comité des placements de la Caisse de retraite

Président

Mark Chamie

Membres

Dirushan Naidu
Elizabeth Leblanc
Beatriz Peraza Lopez
Monika Skiba (External Advisor)
Michael Borden (External Advisor)

Conseillers

Senior Advisor, Legal Services
Manager, Audit (observer)
Transactional Audit Analyst (observer)

Rendement des placements et de l'actif

Aperçu

La Caisse est résiliente et les coefficients de financement se sont améliorés au cours de l'année, malgré les rendements négatifs des placements attribuables à l'augmentation des taux. L'incertitude entourant la croissance économique, les événements géopolitiques et le resserrement de la politique monétaire découlant de l'inflation ont nui au rendement des placements.

Conjoncture économique

Dans son rapport *Perspectives de l'économie mondiale* de janvier 2023, le Fonds monétaire international estime que le produit intérieur brut (PIB) mondial aurait augmenté de 3,4 % en 2022, ce qui est inférieur à la progression de 5,9 % en 2021. Malgré le repli de la croissance, l'économie mondiale a résisté au resserrement de la politique monétaire par les banques centrales à l'échelle mondiale et aux répercussions du conflit en Ukraine, qui a pesé sur l'activité économique. Les dépenses de consommation ont été plus élevées que prévu et les marchés du travail ont fait preuve de résilience.

De plus, l'atténuation des problèmes au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales et la réduction des coûts de transport ont allégé les pressions exercées sur les prix. L'inflation mesurée par l'IPC global à l'échelle mondiale semble avoir atteint un sommet au deuxième semestre de 2022. Cependant, l'inflation

dans le secteur des services demeure assez élevée en raison des conditions serrées des marchés du travail. Les préoccupations concernant le ralentissement de la croissance économique, attribuable principalement au resserrement de la politique monétaire et aux répercussions du conflit en Ukraine, ont eu une incidence sur les marchés boursiers plus particulièrement.

Cadre d'investissement

L'objectif global de placement à long terme de la Caisse est d'atteindre un taux de rendement global qui permette au Régime de s'acquitter de ses obligations à l'égard des prestations de retraite tout en veillant à ce que la volatilité des cotisations nécessaires prévues demeure acceptable. Pour atteindre cet objectif à long terme, la Caisse s'efforce de maximiser le rendement de ses placements dans le respect des politiques approuvées, qui définissent les limites et les paramètres de la prise de risque.

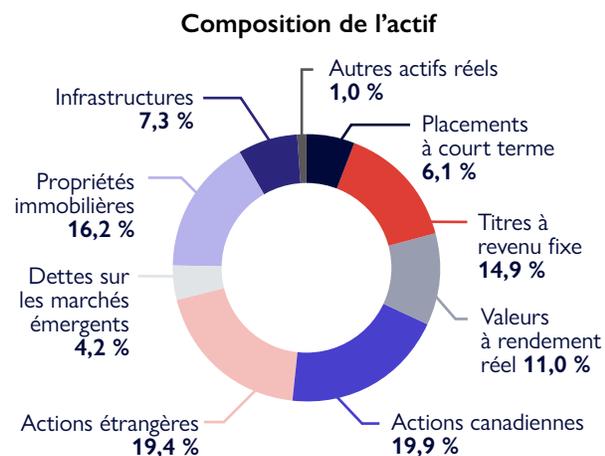
L'Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) définit le cadre d'investissement de la Caisse. Il est établi par les fiduciaires de la Caisse et il énonce les politiques nécessaires à la gestion et à l'administration de la Caisse. L'EPPP donne notamment une définition détaillée des placements autorisés et des exigences en matière de diversification des placements et de gestion des risques. En outre, l'EPPP encadre la mesure, le suivi et la présentation du rendement de la Caisse et répond aux différentes exigences.

La répartition stratégique de l'actif (RSA) de la Caisse est recommandée par les fiduciaires et approuvée par le Conseil d'administration. Il s'agit d'un instrument important pour déterminer les exigences de la Caisse en matière de rendement et de cotisations. La répartition de l'actif repose sur le principe de la diversification des placements dans différentes catégories d'actif pour aider à gérer le risque de l'actif et du passif du Régime. Elle est revue au moins une fois tous les cinq ans.

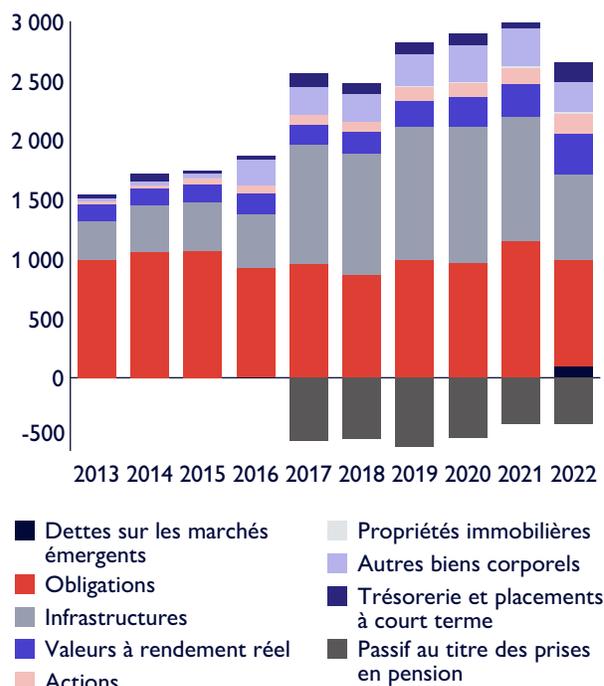
En 2021, le Conseil d'administration a examiné et approuvé une nouvelle politique de répartition stratégique de l'actif, à laquelle nous prévoyons de nous conformer entièrement d'ici 2026.

La politique de répartition de l'actif a été fixée à 37 % de placements en actions de sociétés ouvertes, à 29 % de titres à revenu fixe, à 21 % de placements immobiliers et d'infrastructures, à 5 % de placements en actions de sociétés fermées, à 3 % de dettes privées et à 5 % de dettes sur les marchés émergents libellées en dollars américains, sur la base de l'actif net. La politique de répartition de l'actif comprend une fourchette acceptable autour de ces pourcentages.

En 2022, conformément à la répartition stratégique de l'actif, la transition vers les actions mondiales a essentiellement été achevée. Cependant, la transition vers les actions de sociétés fermées et la dette privée commencera en 2023.



Actif net de la Caisse (en millions de dollars)



Gestion des risques

Le cadre d'appétit pour le risque et la répartition stratégique de l'actif définissent les paramètres de risque utilisés pour la gestion de la Caisse.

Diverses politiques et pratiques ont été établies pour encadrer les directives particulières du Conseil d'administration concernant la gestion de ces risques.

Les notes complémentaires aux états financiers fournissent davantage de renseignements sur les risques financiers.

Il est également essentiel de mesurer et de présenter régulièrement le rendement de la Caisse. À l'heure actuelle, des processus permettent de suivre et d'évaluer le rendement des placements de la Caisse (pour la Caisse dans son ensemble et par catégorie d'actif après déduction des éléments de passif). Un éventail complet d'indicateurs de risque et de rendement sert à mesurer le rendement continu de la Caisse. Le Comité des placements et les fiduciaires examinent les indicateurs et le rendement de la Caisse, ainsi que sa conformité aux politiques de placement et de gestion des risques.

Changements climatiques

L'atténuation des risques liés aux changements climatiques est une priorité importante, car les changements climatiques présentent des risques systémiques pour l'économie mondiale et le Régime, ce qui a une incidence sur la croissance économique, l'inflation et le rendement des placements. En 2022, le Régime a publié son premier rapport du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (voir la page 46).

Le Conseil de stabilité financière a créé le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) en 2015. En 2017, le GIFCC a publié un cadre de gestion des risques liés aux changements climatiques et de divulgation de l'information qui comporte quatre principaux thèmes : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les paramètres de mesure et les cibles. Nous renvoyons volontairement à ce cadre pour aider à orienter la structure et le contenu de nos divulgations liées au climat.

Consultation du BSIF sur les risques liés au climat dans le secteur financier

Le 14 janvier 2022, le BSIF a publié une lettre indiquant qu'il continuerait de collaborer avec l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) afin d'élaborer des directives sur l'intégration des facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) aux placements et à la gestion des risques des caisses de retraite. Le BSIF évaluera par la suite la nécessité de fournir d'autres directives pour les régimes de retraite sous réglementation fédérale.

Rendement de la Caisse

La majorité des placements de la Caisse sont gérés par des gestionnaires internes ayant un mandat de gestion active. Les fiduciaires confient aussi des mandats de gestion active ou passive à des gestionnaires externes. Les gestionnaires des portefeuilles sont responsables de la sélection des titres dans les limites de leur mandat respectif.

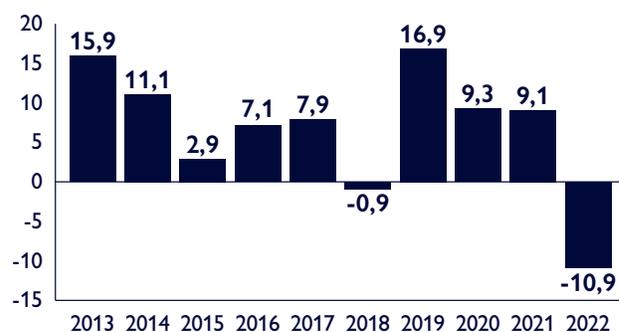
Au 31 décembre 2022, l'actif net de la Caisse disponible pour le service des prestations s'élevait à 2 272 millions de dollars, contre 2 619 millions de dollars à la fin

de 2021. La diminution de l'actif net est principalement attribuable à une augmentation des taux et à un repli des marchés boursiers.

Le rendement de la Caisse est comparé à celui d'un portefeuille repère passif fondé sur la RSA. Le rendement total des placements s'est établi à -10,9 % en tenant compte de l'effet de levier et à -7,1 % en excluant l'effet de levier, comparativement au rendement de -7,0 % de l'indice de référence.

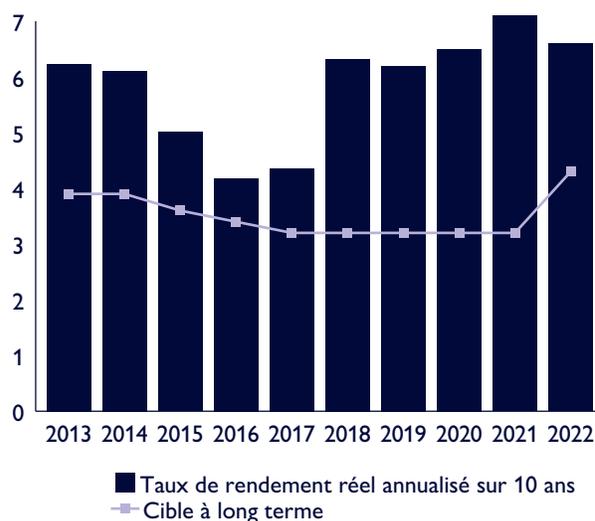
Au cours des dix dernières années, le rendement annualisé de la Caisse, en excluant l'effet de levier, a dépassé en moyenne d'environ 0,3 % celui du portefeuille repère.

Taux de rendement pour l'exercice clos le 31 décembre (en %)



Le taux de rendement réel correspond au taux de rendement nominal moins l'inflation. Le taux de rendement réel annualisé sur 10 ans de la Caisse s'est chiffré à 6,6 %, ce qui dépasse la cible de rendement réel à long terme et l'hypothèse actuarielle de 4,3 %.

Taux de rendement réel à long terme (%)



Rendement par catégorie d'actif

La Caisse est bien diversifiée et présente un large éventail de catégories d'actif. Chaque catégorie d'actif se voit attribuer un indice de référence qui sert à mesurer l'efficacité de sa stratégie de placement afin de faire un suivi rigoureux des activités de placement et de déterminer si les objectifs ont été atteints.

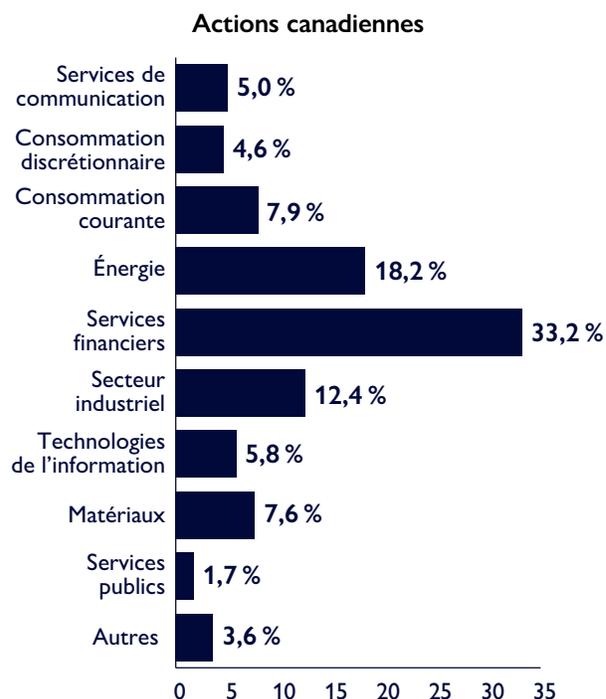
Actions canadiennes

Les gestionnaires de placements investissent dans des actions en fonction de facteurs fondamentaux et s'efforcent de sélectionner des sociétés ayant un potentiel de croissance à long terme et des valorisations raisonnables. L'objectif est d'obtenir un bon équilibre en diversifiant les secteurs et en s'assurant que les distributions de dividendes sont prévisibles.

Le portefeuille a généré un rendement de -1,4 % en 2022, contre -5,8 % pour l'indice de référence. Les rendements à l'échelle des secteurs du portefeuille ont été contrastés, les secteurs de l'énergie et de la consommation courante ayant mené le bal avec des rendements supérieurs à 10 %. Les secteurs des technologies de l'information et de la consommation discrétionnaire ont été touchés de façon défavorable par l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, ce qui a

entraîné des rendements négatifs. Dans l'ensemble, le portefeuille a profité de la diversification pendant une année de volatilité.

Le portefeuille continue de privilégier les sociétés offrant des perspectives de croissance attrayantes et durables. Cette répartition a contribué au rendement du portefeuille par rapport à celui de l'indice à long terme.



Actions étrangères

En 2022, le portefeuille d'actions étrangères est passé d'un portefeuille réparti selon les régions à un portefeuille d'actions mondiales géré activement à 100 % et fondé sur l'indice de référence Morgan Stanley Capital International (MSCI) Monde tous pays (ACWI), conformément à la RSA approuvée pour le Fonds.

En guise de première étape de cet important processus de transition, au premier semestre de 2022, tous les portefeuilles d'actions des États-Unis et de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient (EAEO) ont été liquidés, et la totalité du produit a été temporairement investie dans un fonds indiciel ACWI géré de façon passive. Lorsque le processus de sélection des gestionnaires actifs d'actions mondiales sera terminé, la deuxième étape du processus de transition consistera à vendre le fonds indiciel ACWI à gestion passive et à investir dans les fonds des gestionnaires actifs d'actions mondiales nouvellement sélectionnés en janvier 2023.

Les actions étrangères permettent d'investir dans des actifs qui ne sont pas offerts sur le marché canadien. Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'actions étrangères était entièrement composé de placements de l'indice ACWI :

- Une stratégie d'actions mondiales gérée activement – Morgan Stanley Global Opportunity – représentant 1,5 % de l'actif total de la Caisse (investi pendant l'ensemble de 2022)
- Un fonds d'actions mondiales ACWI géré passivement par BlackRock et représentant 18,7 % de l'actif total de la Caisse (investi depuis le milieu de l'année 2022)

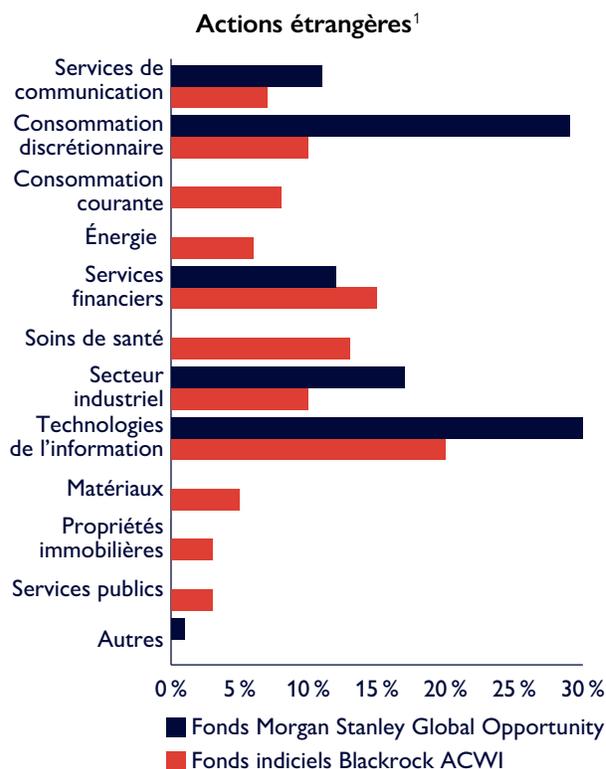
Les marchés boursiers ont généralement été plutôt volatils en 2022, y compris les marchés internationaux.

En 2022, le portefeuille global d'actions ACWI de la Caisse a enregistré un rendement de -35,3 %, comparativement à -12,4 % pour l'indice de référence. Bien que nous utilisions une méthode de calcul de rendement pondéré en fonction du temps pour mesurer le rendement de toutes nos catégories d'actif, cette méthode ne tient pas compte de l'ampleur et du

calendrier des flux de trésorerie pendant l'année. Cette particularité n'est pertinente que pour le portefeuille d'actions ACWI en 2022, car il y a eu d'importantes rentrées de fonds dans le portefeuille pendant la transition vers la nouvelle RSA, entrées de fonds qui ont faussé les résultats. En tenant compte de ce facteur, et pour bien refléter les rendements du placement, sur la base du rendement pondéré du capital, le rendement global du portefeuille d'actions ACWI se chiffre à 4,4 %.

Dans l'ensemble, le portefeuille d'actions EAEO a enregistré un rendement de -17,8 %, comparativement à -16,8 % pour l'indice de référence. Le portefeuille d'actions EAEO a été liquidé au milieu de l'année 2022 et les données sur le rendement correspondent aux résultats du premier semestre de l'année seulement.

Dans l'ensemble, le portefeuille d'actions américaines a enregistré un rendement de -14,3 %, comparativement à -14,5 % pour l'indice de référence. Le portefeuille d'actions américaines a été liquidé au milieu de l'année 2022, et les données sur le rendement correspondent aux résultats du premier semestre de l'année seulement.



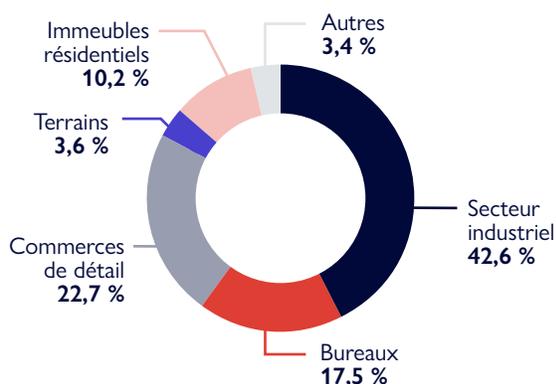
¹ Au 31 décembre 2022, le portefeuille total ACWI était composé des fonds Morgan Stanley Global Opportunity géré activement (7,4 %) et BlackRock Index ACWI géré passivement (92,6 %)

Actif Réels

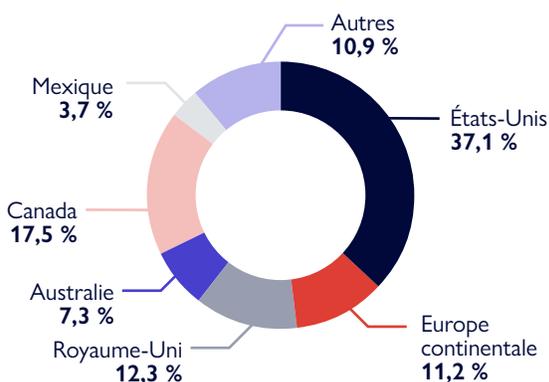
Les actifs réels sont diversifiés à l'échelle des propriétés immobilières, des infrastructures et des autres actifs réels. Le processus de sélection des occasions de placement en actifs réels comprend l'analyse du contexte réglementaire, des répercussions juridiques et fiscales, du risque lié au climat, des rendements relatifs et d'autres facteurs liés à la construction de portefeuille. Les propriétés immobilières et les infrastructures sont bien diversifiées à l'échelle des secteurs et des marchés avec une exposition importante au Canada, aux États-Unis, à l'Europe et au Royaume-Uni. En 2022, la Caisse a continué de mettre l'accent sur l'augmentation de son exposition aux secteurs résidentiels autres que canadiens pour le portefeuille de propriétés immobilières.

Le portefeuille de actifs réels a généré un rendement de 18,9 % en 2022, comparativement à 24,7 % pour l'indice de référence. Le rendement des actifs réels accuse un retard d'un trimestre (comparaison des rendements de septembre à septembre).

Propriétés immobilières placements par secteur



Infrastructures lieu géographique



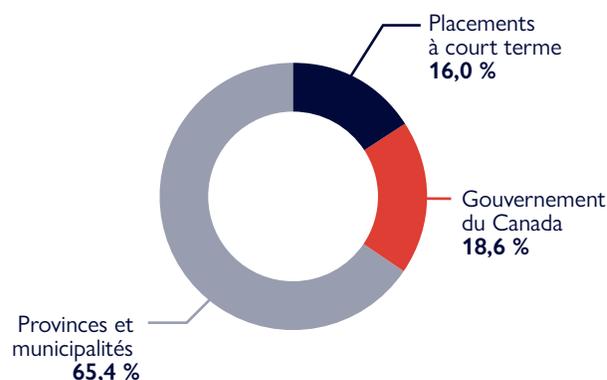
Titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres à revenu fixe comprend des obligations nominales et des obligations à rendement réel. Alors qu'une obligation nominale verse un coupon fixe au fil du temps, une obligation à rendement réel verse un intérêt qui est ajusté périodiquement pour tenir compte de l'inflation; elle procure donc une meilleure protection contre le risque d'inflation. La Caisse investit dans des titres à revenu fixe pour réduire la volatilité de l'ensemble du portefeuille, mais aussi pour générer un revenu de placement et limiter le risque de taux d'intérêt inhérent au passif du Régime. Elle investit dans des titres émis par le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et les sociétés canadiennes.

Les obligations à coupons détachés émises par le gouvernement du Canada et les provinces canadiennes font partie de la répartition en titres à revenu fixe depuis la fin de 2021. Le portefeuille a été constitué progressivement en 2022 pour aider à atteindre le profil de durée souhaité de la répartition globale en titres à revenu fixe.

Les obligations à coupons détachés et les portions à rendement réel du portefeuille de titres à revenu fixe de la Caisse ont généré un rendement de -36,0 % et de -19,3 %, respectivement, tandis que les obligations d'État à long terme ont produit un rendement de -22,2 %, ce qui est conforme à son indice de référence.

Titres à revenu fixe – Obligations nominales





Titres à revenu fixe – Dettes sur les marchés émergents

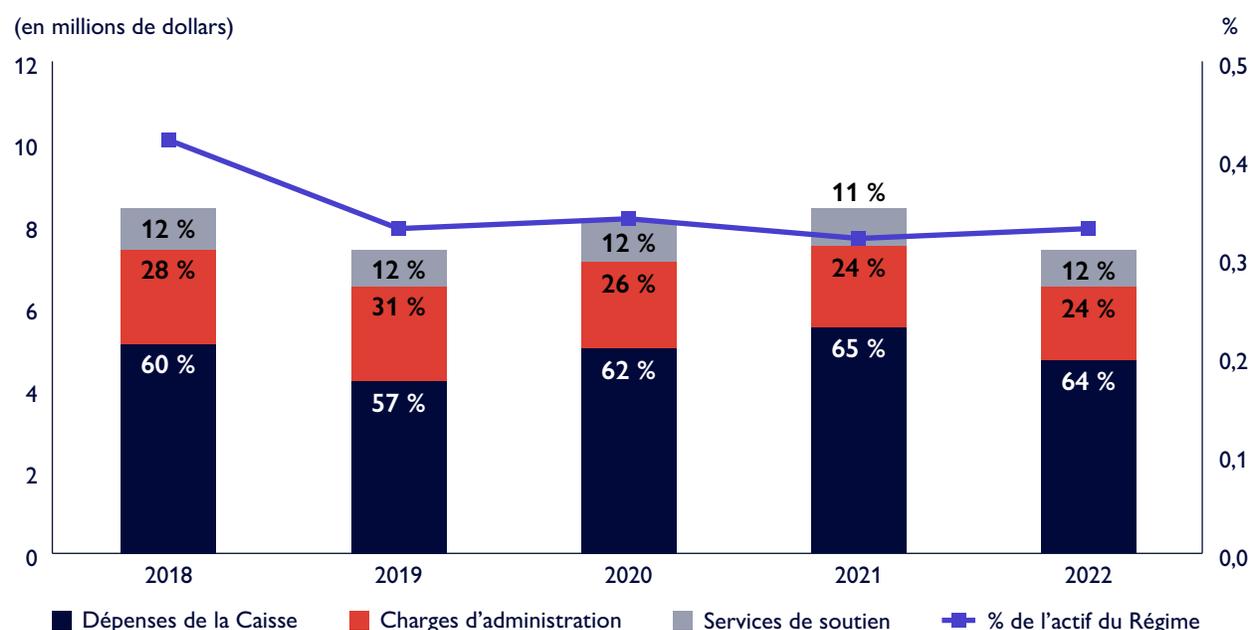
En 2022, conformément à la RSA approuvée pour la Caisse, un volet en dettes sur les marchés émergents a été mis en œuvre.

Au quatrième trimestre de 2022, le placement existant dans l'univers obligataire du Canada a été liquidé et le produit a été utilisé pour investir dans deux fonds de dettes sur les marchés émergents gérés activement, qui, collectivement, représentaient 4,3 % de l'actif total de la Caisse à la fin de l'année. Le placement en dettes sur les marchés émergents, établi en novembre 2022, a produit un solide rendement de 11,6 %, contre 6,8 % pour l'indice de référence.

Gestion des opérations

Les charges, exprimées en pourcentage de l'actif total du Régime, sont restées stables par rapport à l'exercice précédent.

Charges opérationnelles



Les dépenses de la Caisse comprennent les coûts de gestion des actifs de la Caisse, y compris les salaires internes et les frais de gestion des placements, les charges d'administration comprennent les frais d'administration du Régime de retraite, comme les fournisseurs de services tiers et les salaires internes, et les services de soutien comprennent les services juridiques, financiers et opérationnels. Nos charges opérationnelles demeurent stables en pourcentage de l'actif du Régime par rapport à l'année précédente.

Les cotisations des employés et de l'employeur jouent un rôle important dans le financement du Régime et contribuent à la croissance de son actif. En 2022, les cotisations totales au Régime se sont élevées à 46,7 millions de dollars (88,6 millions de dollars en 2021). Cette diminution découle principalement

de la réduction des paiements spéciaux de solvabilité, qui ont atteint zéro (36,2 millions de dollars en 2021), car nous avons atteint nos ratios cibles de solvabilité à l'interne et obtenu l'approbation des ministres concernés pour réduire les paiements spéciaux de solvabilité exigés.

Les cotisations de l'employeur sont déterminées en fonction des résultats de notre évaluation actuarielle dans le but de respecter l'objectif de partage à parts égales des coûts.

En 2022, les participants au Régime ont touché des prestations totalisant 101,0 millions de dollars (98,3 millions de dollars en 2021).

Évaluation actuarielle

Tous les régimes de pension agréés sous réglementation fédérale doivent faire l'objet d'une évaluation actuarielle à des fins réglementaires une fois par année, sauf si leur ratio de solvabilité est supérieur à 120 %. Une évaluation actuarielle vise principalement à déterminer la situation financière d'un régime et à établir la base de calcul des cotisations de l'employeur.

L'évaluation actuarielle menée par un actuaire externe indépendant doit satisfaire à des exigences législatives rigoureuses. Elle s'appuie sur les tendances démographiques à long terme, les départs à la retraite et une multitude d'autres facteurs qui font l'objet d'une analyse approfondie afin de déterminer s'il y a lieu de modifier les hypothèses sous-jacentes du Régime. Avant son dépôt au BSIF et à l'ARC, le rapport d'évaluation est revu par la direction et approuvé par le Conseil d'administration.

Tout écart entre les prévisions découlant des hypothèses actuarielles et les résultats techniques futurs est constaté comme un gain ou une perte dans les évaluations ultérieures. Il a donc une incidence sur la situation financière du Régime et les cotisations requises pour financer les prestations prévues.

L'évaluation actuarielle met l'accent sur deux aspects fondamentaux de la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de la SCHL : le postulat de la continuité de l'exploitation et la solvabilité. Ceux-ci permettent de déterminer si l'actif de la Caisse est suffisant pour couvrir le passif du Régime selon deux perspectives différentes.

L'évaluation selon l'approche de continuité repose sur le postulat que le Régime demeurera en exploitation indéfiniment. Elle se fonde sur la prévision de rendement à long terme des placements compte tenu de la composition diversifiée de l'actif de la Caisse à la date de l'évaluation du Régime.

L'évaluation selon l'approche de la solvabilité repose sur un scénario de liquidation hypothétique supposant la cessation immédiate du Régime et des cotisations. Le Régime est évalué en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de l'évaluation, dans l'hypothèse que tout son actif est placé uniquement dans des titres à revenu fixe de haute qualité.

L'évaluation au 31 décembre 2022 indique que, selon le postulat de la continuité de l'exploitation, le Régime présentait un surplus de 746 millions de dollars et un taux de capitalisation de 142,5 %. À cette date, la valeur actuarielle de l'actif net s'élevait à 2 499 millions de dollars et celle du passif, à 1 754 millions de dollars.

La valeur actuarielle de l'actif qui est utilisée pour déterminer le ratio de capitalisation selon l'approche de continuité est établie à l'aide d'une méthode qui lisse les fluctuations des rendements réels des placements par rapport aux rendements attendus sur une période de cinq ans, comme l'autorise la LNPP. Le ratio de capitalisation selon l'approche de continuité a augmenté depuis l'évaluation de l'an dernier en raison de la hausse du taux d'actualisation.

Les graphiques ci-dessous illustrent la situation de capitalisation du Régime selon l'approche de continuité, telle qu'elle a été calculée dans les évaluations actuarielles déposées auprès des organismes de réglementation.

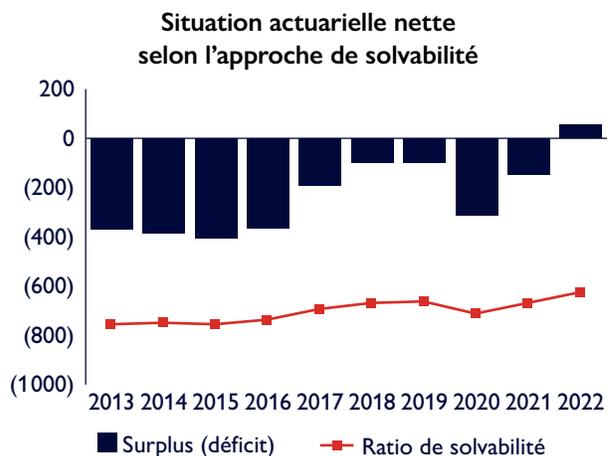
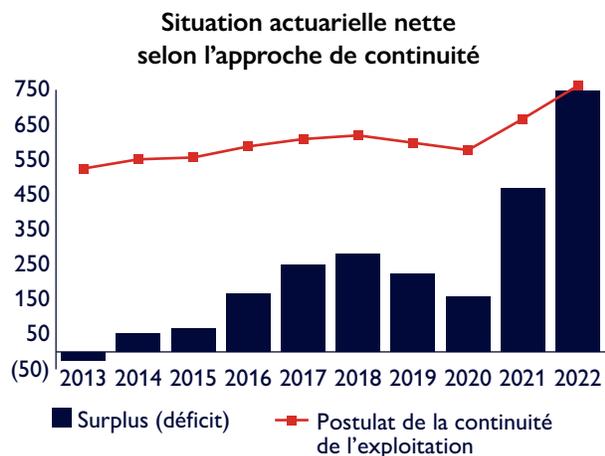
L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 montre aussi que le Régime présente un surplus de solvabilité de 54 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 102,4 %. Le ratio de capitalisation selon l'approche de solvabilité s'est amélioré par rapport à 2021 en raison du taux d'actualisation plus élevé. Dans l'évaluation de solvabilité, la valeur de l'actif net est fondée sur la valeur marchande de l'actif net de la Caisse au 31 décembre 2022, soit 2 268 millions de dollars (après déduction de frais de résiliation de 4 millions). Selon cette approche, la valeur du passif s'élevait à 2 214 millions de dollars.

Guide d'instructions du BSIF sur la préparation des rapports actuariels pour les régimes de retraite à prestations déterminées (« Guide révisé »)

Le BSIF a publié son *Guide révisé*, qui s'appliquera aux évaluations actuarielles à compter du 31 décembre 2022.

Le *Guide révisé* reflète les modifications apportées à la partie 3000 des normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, la mise à jour des exigences concernant

le taux d'actualisation maximal selon l'approche de continuité et la clarification des exigences de divulgation pour les régimes qui font appel à une approche de reproduction de portefeuille et la clarification d'autres attentes. Nous avons déterminé que les changements prescrits par le BSIF n'ont pas d'incidence importante sur le passif de solvabilité du Régime.



Opinion actuarielle

La Société canadienne d'hypothèques et de logements a retenu les services de Mercer (Canada) Limité afin de réaliser une évaluation actuarielle du Régime de retraite de la SCHL pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite du Régime, ainsi que les variations connexes, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, pour inclusion dans les états financiers du Régime préparés conformément au chapitre 4600 du *Manuel des comptables professionnels agréés*. L'objectif des états financiers du Régime est de présenter fidèlement la situation financière du Régime au 31 décembre 2022 sur une base de continuité de l'exploitation. Les résultats de notre évaluation pourraient ne pas convenir et ne devraient pas être utilisés à d'autres fins.

Nous avons examiné les renseignements sur l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2022 afin d'en vérifier la cohérence interne, et nous n'avons aucune raison de douter de leur exactitude. Nous avons aussi effectué des vérifications sur les données sur les participants fournies par la SCHL pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022. Les résultats de ces vérifications ont été satisfaisants.

À notre connaissance, l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 reflète les dispositions du Régime à cette date. La méthode actuarielle prescrite selon le *Manuel des comptables professionnels agréés* a été utilisée. La SCHL a établi les hypothèses actuarielles, qui sont ses meilleures estimations à long terme concernant les événements futurs, en collaboration avec Mercer. Néanmoins, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, possiblement de manière considérable, des hypothèses et se traduiront par des gains ou des pertes qui seront constatés lors des évaluations futures.

À notre avis, les données sur lesquelles repose l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation et les hypothèses actuarielles sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Notre évaluation ainsi que notre rapport y afférant ont été préparés, et notre opinion donnée, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Actuaire du régime de retraite de la SCHL
Ottawa, Ontario
Le 24 février 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Berger'.

Pascal Berger, FICA, FSA
Conseiller principal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Greg Petretta'.

Greg Petretta, FICA, FSA
Conseiller principal

Renseignements supplémentaires

Administration du Régime et de la Caisse de retraite

Ressources humaines

Caroline Bilodeau
Vice-présidente, Personnes et culture
et Opérations des Ressources humaines

Placements et Caisse de retraite

Mark Chamie
Vice-président, Investissements
et Trésorerie

Conseillère juridique

Louise Michel
Directrice, Affaires juridiques

Consultant en matière de retraite et actuaire

Mercer (Canada) Limited
Ottawa (Ontario)

Auditeur

Ernst & Young LLP
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Ottawa (Ontario)

Administrateur des pensions

Aon

Pour obtenir des réponses à vos questions sur votre Régime de retraite

Pour obtenir de l'information sur votre Régime de retraite, veuillez communiquer avec le Centre de la paye et des avantages sociaux pour la SCHL, au 1-800-465-9932, ou consulter le portail Web à l'intention des employés en cliquant sur le lien qui suit ou en copiant l'adresse dans la barre de recherche de votre navigateur Internet : www.schl.ca/employees.

Pour nous faire part de vos commentaires à propos du présent rapport annuel

Le rapport annuel du Régime de retraite de la SCHL fournit à tous les participants des renseignements d'ordre financier et opérationnel sur le Régime et la Caisse. Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus. Veuillez les faire parvenir à la personne suivante :

Gestionnaire principal, Rapports financiers
Société canadienne d'hypothèques
et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7



Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers et des informations financières connexes présentés dans le présent Rapport annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables s'appliquant aux régimes de retraite au Canada et, par conséquent, comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le présent Rapport annuel concordent avec les états financiers.

Dans l'exercice de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes financiers appropriés et des contrôles internes connexes afin de donner l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et conformes aux lois pertinentes et aux directives gouvernementales, que les ressources sont gérées de façon efficace et économique et que les activités sont menées de manière efficace.

Conformément à une convention de fiducie, le Conseil d'administration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a délégué la gestion et l'administration de la Caisse de retraite aux fiduciaires de la Caisse de retraite de la SCHL (les fiduciaires). Les fiduciaires ont approuvé ces états financiers audités et le Conseil d'administration de la SCHL a approuvé le présent Rapport annuel. De plus, Mercer (Canada) Limited effectue une évaluation actuarielle de l'actif et de l'obligation de continuité de l'exploitation du Régime, conformément aux exigences réglementaires.

Ernst & Young LLP a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs ont pleinement accès aux fiduciaires pour discuter de leur audit et des questions connexes.



Derek Ballantyne
Président, Conseil des fiduciaires
de la Caisse de retraite



Michel Tremblay, CPA, CA
Chef des finances et premier vice-président,
Services d'entreprise

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement** (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution de l'obligation au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers et un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2022, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de l'obligation au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables s'appliquant aux régimes de retraite au Canada.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités selon ces normes sont décrites en détail à la section Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes une entité distincte du Régime, conformément aux règles de déontologie applicables à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables s'appliquant aux régimes de retraite au Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction a la responsabilité d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre ses activités, de présenter, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'utiliser cette méthode comptable, à moins qu'elle n'ait l'intention de liquider le Régime ou de cesser ses activités, ou n'ait d'autre solution réaliste.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus de présentation de l'information financière du Régime.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport d'audit qui présente notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long du processus. De plus :

- Nous cernons et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, élaborons et exécutons des procédures d'audit en fonction de ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement d'un contrôle interne.
- Nous parvenons à comprendre le contrôle interne applicable à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations présentées par la direction.
- Nous tirons des conclusions sur la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de la continuité de l'exploitation et, d'après les éléments probants recueillis, déterminons s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une anomalie significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus à la date de notre rapport de l'auditeur. Cependant, il est possible que des conditions ou des événements futurs forcent le Régime à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu d'ensemble des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière qui permet d'obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, de l'étendue et du calendrier prévus de l'audit et des informations importantes qu'on en dégage, y compris toute lacune du contrôle interne importante relevée pendant notre audit.

The logo for Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L. is written in a black, cursive script. The text is "Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.".

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 16 mars 2023

États financiers

État de la situation financière

Au 31 décembre

(En milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Actif		
Placements (note 3)	2 656 732	2 997 451
Intérêts courus et dividendes à recevoir	7 095	6 111
Trésorerie	57	699
	2 663 884	3 004 261
Passif		
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	382 435	375 223
Emprunts hypothécaires (note 6)	8 216	8 536
Créditeurs et charges à payer	1 065	1 775
	391 716	385 534
Engagements et passifs éventuels (note 13)		
Actif net disponible pour le service des prestations	2 272 168	2 618 727
Obligation au titre des prestations de retraite (note 7)	1 753 808	1 902 747
Surplus	518 360	715 980

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Au nom des fiduciaires :



Derek Ballantyne

Président, Conseil des fiduciaires
de la Caisse de retraite



Romy Bowers

Fiduciaire de la Caisse de retraite
Présidente et première dirigeante de la SCHL

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice clos le 31 décembre
(En milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Actif net disponible pour le service des prestations		
Au début de l'exercice	2 618 727	2 403 907
Augmentation (diminution) de l'actif net		
Résultats des placements (note 4)		
Variation de la juste valeur des placements	(347 732)	153 132
Produits de placements	62 843	79 792
	(284 889)	232 924
Cotisations (note 8)		
Employeur	22 139	64 580
Employés	24 607	24 023
	46 746	88 603
	(238 143)	321 527
Diminution de l'actif net		
Prestations de retraite versées (note 9)	89 673	87 418
Indemnités de fin de contrat de travail	11 326	10 899
Charges opérationnelles (note 10)	7 417	8 390
	108 416	106 707
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	(346 559)	214 820
Actif net disponible pour le service des prestations		
À la clôture de l'exercice	2 272 168	2 618 727

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'obligation au titre des prestations de retraite

Exercice clos le 31 décembre
(En milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
Obligation au titre des prestations de retraite, début de l'exercice	1 902 747	2 063 441
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations de retraite		
Intérêts courus au titre des prestations	96 318	88 798
Gains découlant de changements apportés aux hypothèses actuarielles	(224 505)	(220 688)
Prestations constituées	48 427	54 090
Prestations de retraite versées (note 9)	(89 673)	(87 418)
Indemnités de fin de contrat de travail	(11 326)	(10 899)
Perte actuarielle	31 820	15 423
Diminution nette de l'obligation au titre des prestations de retraite	(148 939)	(160 694)
Obligation totale au titre des prestations de retraite, clôture de l'exercice (note 7)	1 753 808	1 902 747

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2022

1. Description du régime

a) Généralités

Le Régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logements (ci-après le « Régime » ou la « Caisse ») est un régime contributif auquel doivent cotiser tous les employés de la SCHL qui remplissent certaines conditions d'admissibilité. En vertu du Régime, la SCHL, à titre de promoteur du Régime, est également tenue d'y cotiser. Le Régime est enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sous le numéro 55086 et est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP). Le Régime est un régime de pension agréé aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, il est exonéré d'impôt sur le revenu au Canada. Le Régime peut être assujéti à l'impôt sur le revenu gagné dans d'autres territoires.

b) Prestations

Voici un résumé du Régime au 31 décembre 2022. Le *Règlement du Régime de retraite de la SCHL* (le « Règlement ») fournit de plus amples renseignements à ce sujet.

Selon le Règlement, les prestations de retraite sont calculées d'après une formule basée sur un pourcentage du salaire moyen des cinq années consécutives les mieux rémunérées du participant, que l'on multiplie par la durée des services validés. La pension est payable à la date normale de la retraite du participant ou à une date antérieure, si ce dernier prend sa retraite par anticipation conformément aux dispositions du Règlement. Le Régime prévoit des prestations de survivant pour l'époux ou le conjoint de fait admissible. Pour les années de service accumulées avant le 1^{er} janvier 2018, les prestations sont indexées selon l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément au Règlement. Quant aux services accumulés à compter du 1^{er} janvier 2018, l'indexation des prestations selon l'IPC est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'administration et conforme au Règlement. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

c) Politique de financement

La LNPP et ses règlements exigent qu'une évaluation soit effectuée tous les ans, sauf si le ratio de solvabilité dépasse 120 %, pour estimer le surplus ou le déficit du Régime selon l'approche de continuité et de solvabilité. Ces évaluations sont effectuées conformément aux *Normes de pratiques – Régimes de retraite* de l'Institut canadien des actuaires. La LNPP exige que le Régime soit financé conformément à l'évaluation actuarielle préparée par l'actuaire désigné. Elle exige également que la SCHL verse dans le Régime tous les montants requis pour satisfaire aux critères et aux normes de solvabilité prescrits.

Les prestations du Régime sont capitalisées à la fois par les cotisations et les revenus de placement. Les cotisations doivent provenir de la SCHL et de l'employé. La politique de financement du Régime fait l'objet d'un examen tous les trois ans et vise à maintenir la santé financière à long terme du Régime et à soutenir le financement à un niveau suffisant pour être en mesure de verser les prestations aux participants. Les taux de cotisation sont établis au moyen d'évaluations actuarielles du financement pour déterminer la situation de capitalisation du Régime. Les employés qui participent au Régime doivent verser un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension aux taux fixés par le Conseil d'administration. Les taux de cotisation des employés pour chaque option du Régime sont mis à jour périodiquement afin de maintenir un partage égal du coût des services rendus du Régime entre les employés et la SCHL.

Les taux de cotisation des employés au Régime sont les suivants :

Taux de cotisation par participant	Avant le 1 ^{er} juillet 2022 ¹		Après le 1 ^{er} juillet 2022 ¹	
	Rémunération jusqu'à concurrence du MGAP ²	Rémunération supérieure au MGAP ²	Rémunération jusqu'à concurrence du MGAP ²	Rémunération supérieure au MGAP ²
Option A	9,90 %	13,40 %	8,75 %	11,50 %
Option B	6,70 %	10,00 %	6,00 %	8,75 %

¹ Pour les options A et B, les taux de l'exercice précédent étaient de 8,75 % et de 6,00 % pour la rémunération jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) et de 11,50 % et de 8,75 % pour la rémunération supérieure au MGAP.

² Le MGAP était de 64 900 \$ en 2022 et de 61 600 \$ en 2021.

2. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de continuité de l'exploitation conformément aux normes comptables s'appliquant aux régimes de retraite au Canada qui sont énoncées dans le chapitre 4600, *Régimes de retraite*, de la partie IV du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, qui prescrit des méthodes comptables spécifiques concernant les placements et les obligations des régimes de retraite. Les états financiers présentent l'information relative au Régime en considérant celui-ci comme une entité distincte aux fins de la présentation de l'information, c'est-à-dire indépendante du promoteur du Régime et des participants au Régime.

Les Normes internationales d'information financière (IFRS) s'appliquent à toutes les méthodes comptables autres que celles qui concernent les placements et les obligations des régimes de retraite. Si les IFRS entrent en conflit avec les exigences du chapitre 4600, ces dernières ont préséance.

Conformément au chapitre 4600, les placements du Régime, y compris ceux qui représentent une participation majoritaire, sont présentés de façon non consolidée.

Les états financiers visent à aider les participants au Régime et les autres utilisateurs à s'informer des activités du Régime. Leur but n'est pas de faire une projection de la situation financière du Régime en simulant une liquidation à la date des états financiers ni d'évaluer les besoins de capitalisation ou la charge de retraite à comptabiliser dans les états financiers du promoteur. Parce qu'ils portent sur l'ensemble du Régime, les états financiers ne fournissent aucun renseignement sur la quote-part de l'actif attribuée à un participant ou à un groupe de participants en particulier.

b) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables s'appliquant aux régimes de retraite au Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur l'actif et le passif déclarés à la date de clôture, sur le montant déclaré à l'égard de la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations pendant l'exercice et sur la valeur actuarielle déclarée des prestations de retraite constituées et de l'actif net disponible pour le service des prestations à la date de clôture. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances de la direction à l'égard des événements actuels et des mesures que le Régime pourrait prendre dans l'avenir.

Évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite

En 2022, l'inflation élevée soutenue a accru l'incertitude relative à notre hypothèse sur l'inflation à long terme en ce qui a trait à notre obligation au titre des prestations de retraite. Le jugement important, les estimations et les hypothèses utilisés dans l'évaluation des biens corporels et dans le calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite sont décrits plus en détail dans la note 3 et la note 7, respectivement.

c) Placements

Les placements sont composés de placements à court terme, d'obligations, de débentures, de valeurs à rendement réel, de dettes sur les marchés émergents, d'actions, de contrats de change à terme, des biens immobiliers, d'infrastructures et d'autres biens corporels.

Évaluation des placements

La valeur des placements achetés et vendus est constatée à la date de règlement. Les placements sont évalués à la juste valeur, c'est-à-dire la somme qui serait perçue lors de la vente d'un actif ou qui serait payée lors du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- i) Les placements à court terme consistent en des acceptations bancaires et des bons du Trésor du Canada et sont évalués selon les cours du marché.
- ii) Les obligations, les débentures et les titres à revenu fixe sont évaluées en fonction de la tarification d'un fournisseur tiers, qui utilise des données sur le marché provenant de diverses sources. Les instruments activement négociés sont évalués en fonction des données du marché, comme les cours indicatifs ou les cours de titres identiques. Les instruments qui ne sont pas négociés de façon suffisamment active sont évalués à l'aide de techniques fondées sur d'autres données observables, comme les différentiels d'écart sur des titres semblables négociés activement.
- iii) Les dettes sur les marchés émergents sont détenues par l'entremise de fonds de placement et évaluées selon les valeurs de l'actif nette déclarées par les gestionnaires de fonds.
- iv) La juste valeur des actions canadiennes est établie en fonction des cours acheteurs de clôture sur les marchés actifs. Les actions américaines et les autres actions étrangères sont détenues dans les fonds de placement. La juste valeur de ces fonds s'appuie sur les valeurs liquidatives déclarées par les gestionnaires des fonds de placement. La valeur liquidative est calculée en divisant par le nombre total de parts en circulation la différence entre les cours du marché de l'actif du fonds et le passif du fonds.
- v) La valeur des contrats de change à terme, que la Caisse a précédemment conclus pour gérer son exposition aux devises étrangères, est établie selon l'écart entre le taux contractuel convenu et le taux à terme actuel.
- vi) Les biens immobiliers sont constitués de placements directs de la Caisse dans des immeubles (détenus pour en tirer des revenus locatifs ou pour réaliser une plus-value en capital, ou les deux), de participations dans des sociétés immobilières en propriété exclusive visées par l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de placements dans des fonds de placement immobilier. Les placements directs dans des immeubles sont évalués à leur juste valeur estimative, à partir des évaluations indépendantes réalisées au moins une fois tous les trois ans, à laquelle est ajouté le fonds de roulement net. Les placements dans les fonds de placement sont évalués à la valeur liquidative de fin d'année, qui est déclarée par les gestionnaires des fonds de placement.
- vii) Les infrastructures et autres biens corporels sont constitués de placements dans les infrastructures et dans les autres fonds immobiliers, respectivement. La juste valeur correspond à la valeur nette de l'actif déclarée par les gestionnaires de fonds de placement. La valeur nette de l'actif est fondée sur des évaluations indépendantes des infrastructures sous-jacentes, des actifs dans les infrastructures et des autres biens corporels que détiennent ces fonds.

Bénéfice tiré des placements

Le bénéfice tiré des placements est la somme des produits de placements et de la variation de la juste valeur des placements.

La variation de la juste valeur des placements comprend les gains et pertes latents attribuables à la variation de la juste valeur au cours de la période, ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de fonds d'infrastructure représentent les droits aux distributions de trésorerie de la Caisse, et les produits de biens immobiliers représentent les revenus locatifs nets après déduction des dépenses. Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende lorsque le droit à un dividende est établi.

Coûts des opérations de placements

Les coûts des opérations, qui représentent les coûts différentiels engagés lors de l'achat et de la vente de placements, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés dans les charges opérationnelles.

d) Actif et passif dont le coût se rapproche de la juste valeur

Puisqu'il s'agit de postes à court terme, la trésorerie, les intérêts courus et dividendes à recevoir et les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût, une approximation de la juste valeur.

e) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les conventions de rachat consistent à vendre des titres en s'engageant à les racheter de l'acquéreur initial à un prix et à une date future rapprochée préétablis. Ces titres sont évalués à leur juste valeur. Le produit tiré de ces conventions est généralement investi dans des placements.

f) Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. Ceux qui sont associés à des propriétés immobilières portent intérêt à un taux hypothécaire commercial.

g) Obligation au titre des prestations de retraite

L'obligation au titre des prestations de retraite du Régime est établie par une évaluation actuarielle effectuée à des fins de capitalisation par un cabinet d'actuaire indépendants. L'évaluation est préparée conformément aux exigences réglementaires et repose sur les meilleures estimations de la direction.

h) Cotisations

Les cotisations pour les services de l'exercice courant sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel ces services sont rendus. Les cotisations pour services passés et les paiements spéciaux sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont versés. Les paiements pour déficit de transfert sont comptabilisés au cours de l'exercice auxquels ils se rapportent.

i) Prestations versées

Les prestations de retraite sont comptabilisées au cours de la période pendant laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite à payer à la clôture de l'exercice sont constatées dans les créditeurs et charges à payer.

j) Conversion des monnaies étrangères

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes résultant de ces conversions, qu'ils soient réalisés ou latents, sont inclus dans la variation de la juste valeur des placements.

k) Modifications en vigueur et à venir aux méthodes comptables

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous n'avons adopté aucune norme nouvelle, modifiée ou publiée par *International Accounting Standards Board* (IASB) et le Conseil des normes comptables (CNC) ayant eu une incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Nous ne prévoyons aucune incidence sur nos états financiers consolidés découlant d'un futur changement dans les normes comptables publiées qui n'est pas encore en vigueur.

3. Placements

a) Généralités

Le tableau qui suit présente le coût et la juste valeur des placements de la Caisse.

(En milliers de dollars)	2022		2021	
	Coût ¹	Juste valeur	Coût ¹	Juste valeur
Actifs de couverture du passif				
Titres à revenu fixe				
Placements à court terme	137 487	137 450	31 685	31 683
Obligations et débetures				
Gouvernement du Canada	208 646	160 020	303 310	303 767
Provinces ou municipalités	670 794	560 679	698 955	710 476
Sociétés et autres	-	-	37 153	35 140
Total des obligations et des débetures	879 440	720 699	1 039 418	1 049 383
Valeurs à rendement réel				
Gouvernement du Canada	246 819	246 792	246 109	310 047
Provinces ou municipalités	2 560	3 514	2 530	4 127
Total des valeurs à rendement réel	249 379	250 306	248 639	314 174
	1 266 306	1 108 455	1 319 742	1 395 240
Actifs de croissance				
Actions				
Actions canadiennes	217 907	450 086	249 369	552 143
Actions américaines	290 620	279 506	222 877	321 532
Autres actions étrangères ²	164 911	161 535	288 143	272 028
Total des actions	673 438	891 127	760 389	1 145 703
Dettes sur les marchés émergents				
Sociétés et autres	86 000	95 954	-	-
Total des dettes sur les marchés émergents	86 000	95 954	-	-
Biens corporels				
Biens immobiliers ³	225 045	374 677	197 147	305 849
Infrastructures ²	136 699	165 063	116 843	132 304
Autres	18 503	21 456	16 080	18 355
Total des biens corporels	380 247	561 196	330 070	456 508
	1 139 685	1 548 277	1 090 459	1 602 211
Total	2 405 991	2 656 732	2 410 201	2 997 451

¹ Dans le cas des titres à revenu fixe, représente le coût amorti.

² Les autres actions étrangères et les infrastructures comprennent des contrats de change à terme ayant une juste valeur nulle et nulle (valeur négative de 0,4 million de dollars et de 0,5 million de dollars, respectivement, en 2021).

³ Les biens immobiliers comprennent des biens de 301,3 millions de dollars détenus par les filiales de la Caisse (229,9 millions de dollars en 2021), qui sont constatés après déduction des obligations hypothécaires de 84,6 millions de dollars (87,4 millions de dollars en 2021) et du fonds de roulement net de ces filiales de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2021).

La Caisse détient des placements de 359,4 millions de dollars (389,9 millions de dollars en 2021), inclus dans les obligations et débetures dans le tableau ci-dessus, qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat. Elle continue de tirer des produits de ces placements et de constater la variation de leur juste valeur dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

b) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations.

- **Niveau 1** : Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.
- **Niveau 2** : Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus sur des marchés qui ne sont pas considérés comme suffisamment actifs, et les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus, ce qui permet une utilisation maximale des données de marché directement ou indirectement observables.
- **Niveau 3** : Les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des placements de la Caisse.

(En milliers de dollars)	2022				2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs de couverture du passif								
Titres à revenu fixe								
Placements à court terme	114 919	22 531	-	137 450	-	31 683	-	31 683
Obligations et débetures								
Gouvernement du Canada	111 216	48 804	-	160 020	273 957	29 810	-	303 767
Provinces ou municipalités	390 806	169 873	-	560 679	636 351	74 125	-	710 476
Sociétés et autres	-	-	-	-	1 827	33 313	-	35 140
Total des obligations et des débetures	502 022	218 677	-	720 699	912 135	137 248	-	1 049 383
Valeurs à rendement réel								
Gouvernement du Canada	39 043	207 749	-	246 792	28 658	281 389	-	310 047
Provinces ou municipalités	-	3 514	-	3 514	-	4 127	-	4 127
Total des valeurs à rendement réel	39 043	211 263	-	250 306	28 658	285 516	-	314 174
	655 984	452 471	-	1 108 455	940 793	454 447	-	1 395 240
Actifs de croissance								
Actions								
Actions canadiennes	450 086	-	-	450 086	552 143	-	-	552 143
Actions américaines	279 506	-	-	279 506	321 532	-	-	321 532
Autres actions étrangères	161 099	-	436	161 535	272 448	(420)	-	272 028
Total des actions	890 691	-	436	891 127	1 146 123	(420)	-	1 145 703
Dettes sur les marchés émergents								
Sociétés et autres	48 585	47 369	-	95 954	-	-	-	-
Total des dettes sur les marchés émergents	48 585	47 369	-	95 954	-	-	-	-
Biens corporels								
Biens immobiliers	-	-	374 677	374 677	-	-	305 849	305 849
Infrastructures	-	-	165 063	165 063	-	(463)	132 767	132 304
Autres	-	-	21 456	21 456	-	-	18 355	18 355
Total des biens corporels	-	-	561 196	561 196	-	(463)	456 971	456 508
	939 276	47 369	561 632	1 548 277	1 146 123	(883)	456 971	1 602 211
Total	1 595 260	499 840	561 632	2 656 732	2 086 916	453 564	456 971	2 997 451

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur dans les états financiers, la Caisse détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de critères de classification interne fondés sur des variables comme l'observabilité des prix et les volumes d'opérations sur le marché à chaque date du bilan. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début de l'exercice au cours duquel le transfert est effectué. Durant l'exercice, la Caisse a reclassé 1,5 million de dollars de titres du niveau 2 au niveau 1 (néant en 2021) et a reclassé 63,9 millions de dollars de titres du niveau 1 au niveau 2 (284,7 millions de dollars en 2021).

Le tableau qui suit présente la variation de la juste valeur des placements de niveau 3.

<i>(En milliers de dollars)</i>	Biens immobiliers	Infrastructures	Autres	Actions	Total
2022					
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2022	305 849	132 767	18 355	-	456 971
Acquisitions	31 650	16 036	2 376	761	50 823
Cessions	(8 848)	(241)	-	(325)	(9 414)
Gains réalisés et latents ^{1,2}	46 026	16 501	725	-	63 252
Juste valeur au 31 décembre 2022	374 677	165 063	21 456	436	561 632
2021					
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2021	284 840	110 623	12 431	-	407 894
Acquisitions	28 293	16 130	5 516	-	49 939
Cessions	(34 956)	(254)	-	-	(35 210)
Gains réalisés et latents ^{1,2}	27 672	6 268	408	-	34 348
Juste valeur au 31 décembre 2021	305 849	132 767	18 355	-	456 971

¹ Inclus dans la variation de la juste valeur des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

² Les gains latents liés aux actifs détenus au 31 décembre 2022 pour les biens immobiliers, les infrastructures et les autres actifs s'élèvent respectivement à 39,6 millions de dollars, à 26,6 millions de dollars et à 2,9 millions de dollars (13,4 millions de dollars, 28,4 millions de dollars et 2,3 millions de dollars en 2021).

Données d'entrée non observables des placements de niveau 3 et analyse de la sensibilité

Les placements de niveau 3 comprennent les biens immobiliers, les infrastructures et les autres biens corporels. Pour ces placements, les opérations sont peu fréquentes et la juste valeur est fondée sur des évaluations indépendantes qui tiennent compte des opérations comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les évaluations comprennent des données importantes, comme les taux d'occupation, les taux de capitalisation et les taux d'actualisation qui ne sont pas observables et qui peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation à la juste valeur. Elles sont fondées sur les évaluations réalisées par les experts indépendants quant à la conjoncture au 31 décembre 2022, laquelle peut changer considérablement au cours des périodes ultérieures.

La juste valeur des placements dans des biens corporels effectués par l'entremise de fonds de placement est fondée sur la valeur nette de l'actif déclarée par les gestionnaires des fonds de placement. Pour déterminer la valeur nette de l'actif, les gestionnaires de fonds de placement obtiennent des évaluations indépendantes des actifs corporels individuels. Tous les placements dans des biens corporels autres que ceux dans des biens immobiliers détenus directement ou par l'entremise d'une société immobilière en propriété exclusive sont détenus par l'entremise de fonds de placement.

Les placements dans des biens immobiliers détenus directement ou par l'entremise d'une société immobilière en propriété exclusive sont évalués au moyen de taux globaux de capitalisation. Au 31 décembre 2022, ces placements avaient une juste valeur de 243,4 millions de dollars (230,3 millions de dollars en 2021) et leurs taux de capitalisation se situaient entre 4,4 % et 9,1 % (entre 4,7 % et 10,0 % en 2021). Les autres hypothèses raisonnables possibles, comme les taux d'actualisation et les taux d'occupation, ne sont pas faciles à obtenir et ne peuvent pas être estimées avec exactitude. Par conséquent, le Régime n'est pas en mesure de déterminer un changement de la juste valeur découlant d'une autre hypothèse raisonnable possible.

De fortes hausses (baisse) des données d'entrée telles que les taux d'occupation pourraient se traduire par une juste valeur nettement supérieure (inférieure). De fortes hausses (baisse) des données d'entrée telles que les taux d'actualisation et les taux de capitalisation pourraient se traduire par une juste valeur nettement inférieure (supérieure).

4. Résultats des placements

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats des placements de la Caisse par catégorie d'actif.

<i>(En milliers de dollars)</i>	2022			2021		
	Variation de la juste valeur ¹	Produits de placements	Total	Variation de la juste valeur ¹	Produits de placements	Total
Actifs de couverture du passif						
Titres à revenu fixe						
Placements à court terme	(80)	1 511	1 431	9	265	274
Obligations et débiteures	(250 182)	23 516	(226 666)	(57 574)	24 005	(33 569)
Valeurs à rendement réel	(62 371)	1 827	(60 544)	91	1 909	2 000
	(312 633)	26 854	(285 779)	(57 474)	26 179	(31 295)
Charges d'intérêts sur conventions de rachat	-	(6 515)	(6 515)	-	(1 130)	(1 130)
	(312 633)	20 339	(292 294)	(57 474)	25 049	(32 425)
Actifs de croissance						
Actions						
Actions canadiennes	255	16 564	16 819	108 575	15 098	123 673
Actions américaines	(51 425)	4 677	(46 748)	49 573	4 045	53 618
Autres actions étrangères	(49 206)	3 232	(45 974)	23 237	6 955	30 192
Total des actions	(100 376)	24 473	(75 903)	181 385	26 098	207 483
Dettes sur les marchés émergents	9 955	-	9 955	-	-	-
Biens corporels						
Biens immobiliers	46 027	11 299	57 326	16 771	20 999	37 770
Infrastructures	8 570	5 690	14 260	12 041	7 427	19 468
Autres	725	1 042	1 767	409	219	628
Total des biens corporels	55 322	18 031	73 353	29 221	28 645	57 866
	(35 099)	42 504	7 405	210 606	54 743	265 349
Total	(347 732)	62 843	(284 889)	153 132	79 792	232 924

¹ La variation de la juste valeur comprend une perte nette réalisée de 18,3 millions de dollars (gain de 53,4 millions de dollars en 2021) et une perte nette latente de 329,4 millions de dollars (gain de 99,7 millions de dollars en 2021).

5. Gestion des risques

Le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité sont les principaux risques financiers auxquels les actifs de la Caisse sont exposés. Ils sont atténués par des politiques qui définissent l'objectif global de la Caisse et circonscrivent le cadre de placement, c'est-à-dire les placements autorisés, la manière dont ceux-ci peuvent être effectués et les normes minimales à respecter en matière de diversification, de qualité et de liquidité. Les politiques définissent également la structure de gestion et les procédures de contrôle adoptées pour l'exploitation courante de la Caisse.

a) Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et le cours des actions. La Caisse parvient à atténuer ce risque en imposant des exigences en matière de diversification dans ses politiques et lignes directrices relatives aux placements. La diversification réduit le risque d'une baisse de la valeur marchande et aide à protéger la Caisse contre d'éventuelles répercussions négatives dans une catégorie d'actif ou un secteur particulier.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'obligation au titre des prestations de retraite est également assujettie au risque de taux d'intérêt. L'exposition de la Caisse au risque de taux d'intérêt découle d'écarts temporels et quantitatifs entre les flux de trésorerie liés à l'actif et les flux de trésorerie liés au passif.

La Caisse gère son risque de taux d'intérêt au moyen de sa répartition stratégique de l'actif, qui tient compte du profil de ses passifs et prévoit une diversification de ses actifs, et d'autres politiques qui limitent la sensibilité des cours des titres à revenu fixe aux fluctuations des taux d'intérêt en fonction d'indices de référence établis.

Le tableau qui suit présente l'effet d'une augmentation ou d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base sur la juste valeur des titres à revenu fixe, y compris les dettes sur les marchés émergents, des valeurs à rendement réel et des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

(En milliers de dollars)	2022 Variation des taux d'intérêt		2021 Variation des taux d'intérêt	
	+ 100 pb	- 100 pb	+ 100 pb	- 100 pb
Placements à court terme	(110)	110	(124)	124
Obligations et débiteures ¹	(117 718)	151 916	(165 889)	212 113
Valeurs à rendement réel	(45 038)	57 073	(60 577)	77 767
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	249	(250)	252	(252)
	(162 617)	208 849	(226 338)	289 752

¹ Comprend les dettes sur les marchés émergents.

Risque de change

Le risque de change renvoie à la possibilité que la juste valeur d'un placement ou les flux de trésorerie futurs s'y rapportant fluctuent en raison des variations du cours des devises. Ce risque est associé aux placements de la Caisse dans des actifs étrangers. Au 31 décembre 2022, l'exposition du Régime aux devises étrangères, exprimée en dollars canadiens, se chiffrait à 544,1 millions de dollars par rapport au dollar américain et à 218,7 millions de dollars par rapport aux devises d'Europe, d'Asie et aux autres devises incluses dans l'indice MSCI Monde tous pays (ACWI) (434,3 millions de dollars par rapport au dollar américain et 366,3 millions de dollars par rapport aux devises d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient au 31 décembre 2021).

La fluctuation des cours des monnaies étrangères aura un effet positif ou négatif sur la valeur des placements en devises étrangères. Le tableau qui suit présente l'effet d'une augmentation ou d'une diminution de 100 points de base des cours de change sur la juste valeur des placements.

<i>(En milliers de dollars)</i>	2022		2021	
	Variation des monnaies étrangères			
	+ 100 pb	- 100 pb	+ 100 pb	- 100 pb
Actions américaines ¹	3 755	(3 755)	3 215	(3 215)
Autres actions étrangères ²	1 615	(1 615)	1 406	(1 406)
Total	5 370	(5 370)	4 621	(4 621)

¹ Comprend les dettes sur les marchés émergents.

² L'exercice 2022 représente les placements liés à l'indice MSCI ACWI dans des devises autres que les dollars américains et l'exercice 2021 représente les placements en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient.

Risque lié au cours des actions

Le risque lié au cours des actions représente la possibilité que la juste valeur d'un placement fluctue en raison de la variation des cours du marché, peu importe si cela est causé par des facteurs liés à des titres en particulier ou à leur émetteur, ou encore par des facteurs touchant tous les titres échangés sur le marché. L'exposition de la Caisse au risque lié au cours des actions est principalement imputable aux placements en actions. Des politiques établissent les normes minimales concernant la diversification de l'actif, pour l'ensemble de la Caisse et pour chacun de ses portefeuilles.

Il y a concentration du risque lié au cours des actions lorsqu'une portion importante d'un portefeuille d'actions est investie dans des entités qui œuvrent dans le même secteur ou exercent des activités semblables et qui sont touchées de façon similaire par l'évolution de la conjoncture économique ou d'autres conditions. Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels la Caisse a des placements en actions :

<i>(En milliers de dollars, sauf indication contraire)</i>	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Services financiers	212 806	23,9	250 578	21,9
Technologies de l'information	119 389	13,4	154 781	13,5
Énergie	103 263	11,6	88 558	7,7
Secteur industriel	102 635	11,5	137 190	12,0
Consommation discrétionnaire	73 553	8,3	102 924	9,0
Consommation courante	67 140	7,5	86 280	7,5
Soins de santé	56 160	6,3	74 037	6,5
Matériaux	54 218	6,1	109 337	9,6
Services de télécommunication	54 179	6,1	76 011	6,6
Services publics	20 746	2,3	34 649	3,0
Autres	16 039	1,8	20 794	1,8
Biens immobiliers	10 999	1,2	10 564	0,9
Total	891 127	100,0	1 145 703	100,0

Au 31 décembre 2022, 39,6 % (43,8 % en 2021) des placements de la Caisse, déduction faite des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat et des emprunts hypothécaires, étaient des actions. Une augmentation ou une diminution de 10 % du cours des actions, tous les autres facteurs demeurant stables, entraînerait une augmentation ou une diminution correspondante de 89,1 millions de dollars (114,6 millions de dollars en 2021 de l'actif net disponible pour le service des prestations).

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que des pertes soient subies si une contrepartie n'est pas en mesure de remplir ses engagements contractuels. Il comprend le risque de défaillance et englobe autant la probabilité qu'une perte survienne que le montant probable de celle-ci, déduction faite des recouvrements et des sûretés, au fil du temps.

La Caisse gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de politiques qui prévoient des cotes de solvabilité minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements, par secteur d'activité, par contrepartie et par cote de solvabilité. Si un changement de la cote de solvabilité rend non admissibles des placements antérieurement approuvés, la Caisse prendra les mesures nécessaires pour restructurer ses avoirs tout en limitant le plus possible les pertes. La solvabilité des emprunteurs ou des émetteurs de titres de créance est évaluée en fonction des cotes de crédit officielles et des analyses de gestion de placements publiées.

Le risque de crédit lié aux titres à revenu fixe, aux dettes sur les marchés émergents et aux valeurs à rendement réel se divise en risque à court terme (moins d'un an) et en risque à long terme (plus d'un an). Tous les titres présentant un risque à court terme doivent posséder la cote R1 (élevé) ou l'équivalent, sauf s'ils sont émis ou entièrement garantis par le gouvernement du Canada ou une province canadienne. Le risque de crédit maximal pour les placements en titres à revenu fixe, en dettes sur les marchés émergents et en valeurs à rendement réel correspond à la valeur comptable de ces placements.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une portion importante d'un portefeuille de titres de créance est investie dans des entités qui œuvrent dans le même secteur ou exercent des activités semblables et qui sont touchées de façon similaire par l'évolution de la conjoncture économique ou d'autres conditions.

Le tableau qui suit indique le risque de crédit auquel sont exposés les titres à revenu fixe, les dettes sur les marchés émergents et les valeurs à rendement réel, ainsi que la concentration de ce risque.

<i>(En milliers de dollars, sauf indication contraire)</i>	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Titres émis ou garantis par :				
Gouvernement du Canada	521 731	43,4	641 340	46,0
Provinces ou municipalités	564 193	46,8	714 602	51,2
Sociétés et autres	118 485	9,8	39 298	2,8
	1 204 409	100,0	1 395 240	100,0
Cote de solvabilité :				
AAA	524 771	43,5	644 869	46,2
De A- à AA+	592 703	49,2	735 636	52,7
De BBB- à BBB+	27 590	2,3	14 735	1,1
De B- à BB+	46 500	3,9	-	-
De C à CCC+	6 504	0,5	-	-
D	2 045	0,2	-	-
Non coté	4 296	0,4	-	-
	1 204 409	100,0	1 395 240	100,0

Au cours de l'exercice, la Caisse a cessé de couvrir les devises étrangères et, au 31 décembre, elle ne détenait aucun contrat de change à terme. Auparavant, la Caisse couvrait les devises étrangères et gérait le risque de crédit découlant des contrats de change à terme en passant des contrats avec des contreparties solvables tenues de conserver une cote de solvabilité minimale et en limitant le montant de l'exposition à chacune de ces contreparties. Plus précisément, ces contreparties devaient avoir une cote minimale de AA ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation. De plus, aucune contrepartie ne pouvait représenter plus de 50 % de la valeur totale du volume de couverture en cours de toutes les contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Le Régime est exposé au risque de liquidité en raison de son obligation au titre des prestations de retraite (note 7), de ses engagements d'investissement (note 13) et de son passif financier.

Les passifs financiers du Régime comprennent les titres vendus en vertu de conventions de rachat, les emprunts hypothécaires, les créditeurs et les charges à payer. L'analyse des échéances des emprunts hypothécaires est présentée à la note 6. Tous les titres vendus en vertu de conventions de rachat ont une durée résiduelle à l'échéance n'excédant pas 60 jours. La durée résiduelle à l'échéance des créditeurs et des charges à payer est d'un maximum d'un an, et le montant net à payer s'élève à 1,1 million de dollars (1,8 million de dollars en 2021).

La Caisse gère ce risque en détenant des placements à court terme très liquides, en prévoyant ses besoins de trésorerie à court terme et en effectuant des contrôles quotidiens. Les flux de trésorerie proviennent des revenus de placements, du produit de la vente de placements, ainsi que des cotisations des employés et de l'employeur.

6. Emprunts hypothécaires

Au 31 décembre, les prêts hypothécaires arrivent à échéance en février 2023 et en février 2026. Après la fin de l'exercice, le prêt hypothécaire arrivant à échéance en février 2023 a été prolongé jusqu'en août 2023. Ces prêts sont garantis par des terrains et par des immeubles locatifs spécifiques et portent intérêt à des taux fixes allant de 3,45 % à 3,81 % au 31 décembre. Après la fin de l'exercice, le taux hypothécaire fixe de 3,45 % est passé à 5,95 %. Les paiements estimatifs au titre du capital et des intérêts sont les suivants :

(En milliers de dollars)	2022	
	Capital	Intérêts
2023	3 580	189
2024	200	172
2025	207	164
2026	4 229	13
Total¹	8 216	538

¹ En 2022, les intérêts versés sur ces emprunts hypothécaires se sont élevés à 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars en 2021).

7. Obligation au titre des prestations de retraite

La valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations de retraite est une estimation de la valeur des prestations de retraite accumulées du Régime à ce jour pour tous les participants actifs et inactifs. L'obligation au titre des prestations de retraite du Régime est calculée selon les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles que l'évaluation de la capitalisation sur le plan de la continuité de l'exploitation du Régime exigée par le BSIF et la LNPP. Au 31 décembre 2022, une évaluation actuarielle du Régime a été effectuée par Mercer (Canada) Limited, et un exemplaire de cette évaluation sera déposé auprès du BSIF et de l'ARC.

L'évaluation a été faite selon la méthode de répartition des prestations et tient compte des meilleures estimations de la direction quant aux événements économiques futurs. Ces estimations s'appuient sur certaines hypothèses démographiques et économiques. Les hypothèses démographiques portent notamment sur la mortalité, les retraits et les taux de retraités. Les principales hypothèses économiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'inflation et le taux de croissance de la rémunération. Le taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement attendu à long terme de la Caisse en fonction de la répartition de l'actif cible du Régime et des attentes du marché, déduction faite d'une marge pour écarts défavorables. Le taux d'inflation est fondé sur l'enquête de Consensus Economics sur le taux d'inflation futur en fin d'exercice au 31 décembre 2022 et le taux de croissance de la rémunération est fondé sur le taux d'inflation et les prévisions à long terme de croissance des salaires.

Les principales hypothèses actuarielles économiques utilisées dans l'évaluation sont les suivantes :

<i>(En milliers de dollars)</i>	2022	2021
Taux d'actualisation réel	4,3 %	3,20 %
Taux d'inflation	6,80 % ¹	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 % majoré selon l'échelle d'avancement fondé sur l'âge	3,25 % majoré selon l'échelle d'avancement fondé sur l'âge
Table de mortalité (publiée par l'Institut canadien des actuaires)	CPM2014 (échelle CPM-B)	CPM2014 (échelle CPM-B)

¹ Notre estimation de l'inflation sera révisée pour refléter une superposition à court terme de 6,8 % en 2022, de 3,7 % en 2023 et de 2,2 % en 2024, qui reviendra ensuite à la cible d'inflation à long terme de 2 % à compter de 2025.

Les écarts entre cette évaluation et les résultats réels, qui peuvent être importants, seront constatés comme des gains ou des pertes et seront reflétés dans les évaluations ultérieures. L'évolution des hypothèses démographiques et économiques a entraîné une diminution nette de 148,9 millions de dollars (diminution nette de 160,7 millions de dollars en 2021) de la valeur actuarielle des prestations de retraite selon l'hypothèse de continuité de l'exploitation. En se fondant sur l'évaluation actuarielle réalisée en date du 31 décembre 2022, l'actuaire a établi à 1,8 milliard de dollars (1,9 milliard de dollars en 2021) la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées.

Selon la norme de pratique sur les évaluations actuarielles, il est raisonnablement possible, en se fondant sur les connaissances actuelles, que l'évaluation d'une situation future nécessite un rajustement important des montants constatés à court terme. Il est impossible de déterminer l'ampleur de tels changements. La SCHL assume le risque de perte actuarielle liée aux hypothèses à long terme et le risque de crédit lié aux portefeuilles de placements du Régime de même que la responsabilité des charges liées aux activités courantes du Régime.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 31 décembre 2023.

8. Cotisations

Les cotisations se répartissent comme suit :

<i>(En milliers de dollars)</i>	2022	2021
Régime à prestations déterminées		
Employeur		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	21 286	27 483
Paiements spéciaux	853	37 097
Total des cotisations versées par l'employeur	22 139	64 580
Employés		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	24 555	21 630
Coût des services passés	52	2 393
Total des cotisations versées par les employés	24 607	24 023
Total des cotisations	46 746	88 603

Conformément à l'article 9.16 de la LNPP et à son règlement, la SCHL a reçu l'approbation des ministres concernés pour réduire ses paiements spéciaux de solvabilité. En 2022, le montant de ces paiements était nul (36,2 millions de dollars en 2021). Ces paiements spéciaux comprennent également une somme de 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2021) destinée à rembourser les déficits de transfert découlant du choix de certains participants de transférer la valeur de leurs droits à pension hors du Régime en 2022.

9. Prestations versées

<i>(En milliers de dollars)</i>	2022	2021
Prestations de retraite	80 596	79 083
Prestations de survivant	8 312	7 786
Prestations d'invalidité	405	233
Prestations liées à la restriction de transfert	360	316
Total	89 673	87 418

10. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles sont les charges d'administration engagées pour la gestion du Régime. Le tableau qui suit en présente le détail pour l'exercice.

<i>(En milliers de dollars)</i>	2022	2021
Personnel affecté aux placements et services de soutien	2 912	2 924
Administration des prestations de retraite	1 751	1 983
Honoraires de gestion de placements	1 298	1 982
Autres charges d'administration	568	614
Coûts des logiciels et des technologies de l'information	576	590
Honoraires de l'actuaire et de l'auditeur	312	297
Total	7 417	8 390

11. Transactions entre parties liées

Les parties liées à la Caisse comprennent les membres clés de son personnel de direction ainsi que la SCHL et ses parties liées. La SCHL, promoteur du Régime, est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun.

Le tableau qui suit résume le montant investi dans des instruments émis par la SCHL (à savoir, les Obligations hypothécaires du Canada) ou ses parties liées :

(En milliers de dollars)	2022	2021
Placements à court terme ¹	114 918	27 570
Obligations et débetures ²	160 020	303 767
Valeurs à rendement réel ¹	246 792	310 003
Total	521 730	641 340

¹ Ces sommes sont investies le gouvernement du Canada.

² Nul (72,0 millions de dollars en 2021) investi dans la SCHL et 160,0 millions de dollars investis dans le gouvernement du Canada (231,7 millions de dollars en 2021).

Les transactions avec le promoteur du Régime ont été effectuées dans le cours normal des activités, et leur montant correspond à la valeur établie et convenue entre les deux parties. Les charges opérationnelles comprennent un montant de 4,2 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2021) visant des services administratifs fournis par le promoteur du Régime. Les crédettes et les charges à payer comprennent un montant de 1,1 million de dollars (1,8 million de dollars en 2021) payable au promoteur du Régime en contrepartie de services administratifs rendus au Régime, ainsi qu'un montant nul (nul en 2021) pour des paiements faits par le promoteur pour le compte du Régime.

Les membres clés du personnel de direction du Régime sont les fiduciaires de la Caisse de retraite de la SCHL, les membres du Conseil d'administration de la SCHL et les cadres supérieurs de la SCHL qui sont responsables de la planification, de la gestion et de la surveillance des activités du Régime. Il convient de noter que le Régime n'est pas facturé pour la rémunération de ces personnes.

12. Gestion du capital

Le Régime considère que son capital reflète sa situation de capitalisation [surplus/(déficit)]. Un actuaire indépendant détermine périodiquement l'existence d'un surplus ou d'un déficit de capitalisation. Le premier objectif du Régime en matière de gestion du capital est de veiller à ce que l'actif soit suffisant pour assurer le service des prestations de retraite conformément aux dispositions prévues dans le *Règlement*.

Le *Règlement*, la capitalisation et les activités du Régime sont assujettis à la LNPP et à son règlement d'application, ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La direction de la SCHL a adopté un *Énoncé des politiques et des procédures de placement* (EPPP), qui établit à l'égard du Régime les objectifs, les lignes directrices et les indices de référence applicables à l'investissement des actifs, aux catégories de placement autorisées, à la diversification des actifs et aux taux de rendement attendus. La dernière révision et approbation de l'EPPP du Régime remonte au 21 septembre 2021. Les fiduciaires assurent une surveillance pour veiller à ce que les actifs du Régime soient gérés conformément à l'EPPP.

La politique de répartition stratégique de l'actif (RSA) de la Caisse de retraite est fondée sur le principe de la diversification des placements dans différentes classes d'actif pour faire contrepoids au passif du régime de retraite à prestations déterminées. En 2021, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique de répartition de l'actif, à laquelle nous prévoyons de nous conformer entièrement d'ici 2026.

La politique de la Caisse préconise la composition suivante pour l'actif à long terme :

<i>Catégorie d'actif</i>	RSA	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs de couverture du passif			
Trésorerie	3 %	6 %	1 %
Titres à revenu fixe	14 %	15 %	26 %
Valeurs à rendement réel	12 %	11 %	12 %
Actifs de croissance publics			
Actions	37 %	39 %	44 %
Dettes sur les marchés émergents	5 %	4 %	-
Actifs de croissance privés			
Capital privé	5 %	-	-
Dette privée	3 %	-	-
Biens corporels	21 %	25 %	17 %

L'EPFP permet un endettement modeste, correspondant à 25 % de la valeur nette de l'actif, pour acheter à crédit des obligations d'État à long terme dans le but d'atténuer le risque de taux d'intérêt du portefeuille.

La SCHL a géré le capital du Régime conformément aux exigences légales et réglementaires. Aucune modification n'a été apportée à la composition du capital ni aux objectifs de gestion du capital au cours de l'exercice courant.

13. Engagements et passifs éventuels

Le Régime conclut des engagements liés au financement des placements, notamment dans les infrastructures, les propriétés immobilières et les autres Actif Réels. Les engagements futurs peuvent généralement devenir payables sur demande dans l'avenir en fonction des exigences en capital du placement. D'ordinaire, le financement s'étale sur plusieurs exercices, conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2022, les engagements s'élevaient à 212,4 millions de dollars (160,6 millions de dollars en 2021). Le Régime dispose de liquidités suffisantes pour respecter ces engagements à leur échéance.

14. Informations comparatives

Des chiffres correspondants ont été reclassés, au besoin, conformément à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

À propos du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

En 2015, le Conseil de stabilité financière a mis sur pied le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) dans le but de favoriser des décisions de placement, de crédit et de souscription d'assurance plus éclairées et d'améliorer la compréhension des changements climatiques à titre de risque systémique pour le système financier mondial. En 2017, le GIFCC a publié ses recommandations définitives, qui fournissent aux entreprises et aux investisseurs un cadre cohérent, comparable, utile à la prise de décision et prospectif de divulgation de l'information sur les risques financiers et les occasions liés au climat :

- Risques physiques, y compris les catastrophes météorologiques, les changements climatiques et la hausse du niveau de la mer
- Risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris les répercussions sur les politiques et les aspects juridiques, les technologies, les marchés et la réputation
- Occasions associées à la nécessité de réagir aux changements climatiques, y compris en ce qui a trait à l'efficacité énergétique des ressources, l'énergie à faibles émissions, les nouveaux produits et services, les nouveaux marchés et l'adaptation pour améliorer la résilience face aux répercussions climatiques

Le cadre de référence de divulgation du GIFCC s'appuie sur quatre piliers pour lesquels l'information financière à divulguer a été définie : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les paramètres de mesure et objectifs (tableau 1).

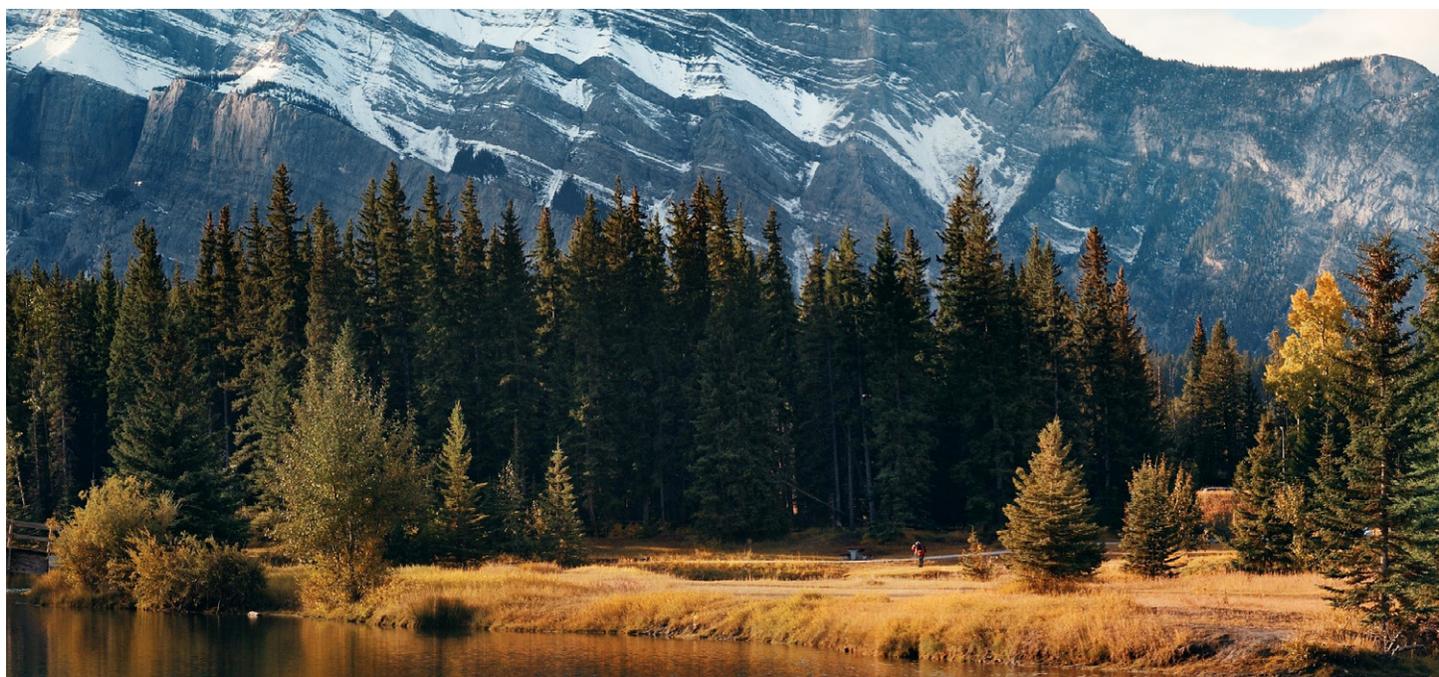


Tableau 1 : Résumé des divulgations recommandées par le GIFCC

Catégorie	Recommandation	Divulgations recommandées
Gouvernance	Divulguer la gouvernance de l'organisation concernant les risques et les occasions liés au climat.	<ul style="list-style-type: none"> a) Décrire de quelle manière le Conseil surveille les occasions et les risques liés au climat. b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat.
Stratégie	Divulguer les impacts réels et potentiels des occasions et des risques liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont importantes.	<ul style="list-style-type: none"> a) Décrire les occasions et les risques liés au climat que l'organisation a identifiés à court, à moyen et à long terme. b) Décrire l'impact des occasions et des risques liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation. c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation en prenant compte des différents scénarios liés au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.
Gestion des risques	Divulguer comment l'organisation détermine, évalue et gère les risques liés au climat.	<ul style="list-style-type: none"> a) Décrire les processus adoptés par l'organisation pour déterminer et évaluer les risques liés au climat. b) Décrire les processus de gestion des risques liés au climat adoptés par l'organisation. c) Décrire de quelle manière les processus de détermination, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation.
Paramètres de mesure et objectifs	Divulguer les cibles et les paramètres de mesure utilisés pour évaluer et gérer les occasions et les risques pertinents liés au climat lorsque ces renseignements sont importants.	<ul style="list-style-type: none"> a) Divulguer les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les occasions et les risques liés au climat conformément à leur stratégie et à leurs processus de gestion des risques. b) Divulguer la Portée 1, la Portée 2 et, le cas échéant, la Portée 3 des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques connexes. c) Décrire les cibles utilisées par l'organisation pour gérer les occasions et les risques liés au climat ainsi que le rendement par rapport aux cibles.



Les entreprises, les institutions financières et les gouvernements appuient fermement les recommandations du GIFCC. Le gouvernement du Canada a exigé que les sociétés d'État ayant un actif de plus de 1 milliard de dollars fournissent des renseignements conformes aux recommandations du GIFCC à compter de l'année civile 2022 et que les autres sociétés d'État commencent à faire de même d'ici 2024 au plus tard. Il collabore également avec les organismes de réglementation afin d'intégrer les recommandations du GIFCC dans l'ensemble de l'économie canadienne.

Les changements climatiques présentent des risques et des occasions importants pour la valeur des placements. Par conséquent, la présentation d'information financière conforme aux recommandations du GIFCC est considérée comme une pratique exemplaire pour les régimes de retraite.

À propos de ce rapport

Le Régime s'engage à produire des rapports annuels sur son approche à l'égard des changements climatiques. Notre premier rapport du GIFCC décrit l'approche qu'adopte le Régime pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques. L'information présentée dans ce rapport s'appuie autour des quatre piliers du cadre du GIFCC. Nous renvoyons volontairement à ce cadre pour aider à orienter la structure et le contenu de nos divulgations liées au climat. Le Régime surveille en continu les risques et les occasions liés aux changements climatiques et prévoit élaborer d'autres d'outils et mesures à cet égard, plus précisément lorsque des données plus fiables sur les émissions de GES seront disponibles. Par conséquent, le Régime adoptera une approche progressive pour la mise en œuvre des recommandations du GIFCC.

Le rapport porte sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, sauf indication contraire. Les termes « Régime de retraite », « Régime » et « Caisse », « nous » et « notre » désignent tous le Régime de retraite de la SCHL. Sauf indication contraire, toutes les données présentées concernent l'ensemble du Régime. Les données financières sont présentées en dollars canadiens. Le rapport comprend des renseignements sur les émissions de GES associées aux placements du Régime (le « carbone du portefeuille »). Nous utilisons deux mesures pour le carbone du portefeuille :

- **Empreinte carbone :** Mesure des émissions du portefeuille exprimée en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars investis (t éq. CO₂/M\$ investis)

- **Intensité carbone moyenne pondérée (ICMP) :** Mesure de l'exposition du portefeuille à des sociétés à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars de revenus (t éq. CO₂/M\$ revenus)

Les mesures du carbone du portefeuille sont fondées sur la part du Régime dans les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 qui découlent de l'exploitation des sociétés et des autres placements au sein du portefeuille. À l'heure actuelle, les mesures du carbone du portefeuille ne sont fournies que pour les actions canadiennes, les actions mondiales et les titres à revenu fixe des marchés émergents en raison du manque de données suffisamment fiables pour les autres catégories d'actif. L'étendue des émissions de GES et les catégories d'actif incluses dans les mesures de carbone du portefeuille seront bonifiées au fil du temps, à mesure que la qualité et la disponibilité des données sur les émissions de GES s'amélioreront.

Des renseignements plus généraux sur le Régime, comme la composition de l'actif, l'actif net, le rendement total et la situation de capitalisation, sont présentés dans nos points saillants de la dernière année et sur notre site Web. Le Rapport annuel 2022 de la SCHL contient des renseignements sur l'approche organisationnelle de la SCHL en matière de gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques.

Notre approche en matière de changements climatiques

Aperçu

L'approche du Régime en matière de changements climatiques est axée sur l'atténuation des risques et la saisie d'occasions pour le portefeuille, l'amélioration de la valeur pour les bénéficiaires et la contribution à la décarbonisation dans le but d'assurer la stabilité et la durabilité à long terme de l'économie mondiale dans laquelle il investit. Nous nous engageons à :

- Tenir compte des changements climatiques dans la répartition stratégique de l'actif
- Intégrer les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans nos décisions de placement

- Offrir une gérance qui encouragera les entités émettrices à gérer les risques et occasions liés aux changements climatiques Mesurer les émissions de GES associées au portefeuille de placements, en ayant comme attente que ces émissions diminuent au fil du temps

Gouvernance

Le souci d'une bonne gouvernance d'entreprise est au cœur de toutes les activités de la SCHL, y compris la gestion et l'administration du Régime de retraite de la SCHL. Des renseignements généraux sur la gouvernance du Régime sont présentés ci-dessus et sur notre site Web. Les fiduciaires de la Caisse de retraite, nommés par le Conseil d'administration, supervisent la gestion et l'administration de la Caisse par l'entremise du Comité des placements, qui aide les fiduciaires à gérer les placements de la Caisse. Bien que le Conseil d'administration soit ultimement responsable de surveiller les risques climatiques liés au Régime, la surveillance principale des risques liés aux changements climatiques est assurée par les fiduciaires et le Comité des placements.

En décembre 2022, les fiduciaires ont entrepris une séance de formation sur le GIFCC présentée par un expert-conseil spécialisé en investissement responsable. La formation portait entre autres sur l'incidence des recommandations du Groupe et leur pertinence pour les caisses de retraite.

Équipe des Placements

L'équipe des Placements est responsable de l'intégration quotidienne des enjeux climatiques dans les décisions de placement. Elle évalue et gère les risques liés aux changements climatiques en les intégrant au processus de placement et à la répartition de l'actif.

Pour les actifs gérés par des gestionnaires de placements externes, notre approche est axée sur l'intégration des enjeux climatiques dans le processus de sélection et de surveillance des gestionnaires. Les facteurs dont nous tenons compte comprennent, sans s'y limiter, les capacités et les processus du gestionnaire externe relativement à l'intégration des données climatiques, à la gérance climatique et à la présentation d'information financière liée au climat. Nous réalisons la surveillance au moyen de réunions trimestrielles avec les gestionnaires

externes et d'une diligence raisonnable annuelle; dans le cadre de ces activités, nous posons entre autres aux gestionnaires externes des questions sur leur approche en matière d'intégration des risques et occasions liés aux changements climatiques. Nous pouvons réévaluer notre relation avec les gestionnaires externes qui ne répondent pas aux attentes en matière de climat avec le temps. Nous nous attendons à ce que les gestionnaires externes respectent les pratiques exemplaires du secteur en intégrant les changements climatiques à leurs décisions de placement.

Équipes des Risques

Nos équipes des Risques assurent une surveillance indépendante des risques liés au Régime, y compris les risques liés aux changements climatiques, et présentent des rapports trimestriels au Conseil d'administration, aux fiduciaires et au Comité des placements.

Stratégie

Le Régime tient compte des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans le cadre de la prise de ses décisions de placement et de sa répartition stratégique de l'actif (RSA).

Nous croyons que la répartition stratégique de l'actif est le facteur clé pour déterminer le rendement à long terme des placements et le risque du portefeuille de placements du Régime. En plus de la liquidité, de la diversification et de la gestion globale des risques, nous tenons également compte des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans la répartition stratégique de l'actif.

Les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont intégrés à la construction de portefeuille et à la prise de décisions de placement pour les actifs gérés à l'interne. De plus, nous nous attendons à ce que les gestionnaires de placements externes tiennent compte des risques et occasions liés aux changements climatiques dans leurs décisions de placement.

Nous croyons que la décarbonisation de l'économie peut être réalisée le plus efficacement possible grâce à l'intégration et à la gérance liées au climat dans l'ensemble du portefeuille. Par conséquent, nous n'utilisons pas d'exclusions liées au climat ciblant des secteurs particuliers.

Nous avons effectué une étude des risques climatiques fondée sur des scénarios pour la dernière fois en 2020, avant de mettre à jour notre répartition stratégique de l'actif. Nous avons analysé trois scénarios :

1. Transition ordonnée vers l'Accord de Paris : transition en douceur et ordonnée vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente au climat, conformément aux objectifs des engagements de l'Accord de Paris sur le climat, ce qui se solderait par une hausse de la température mondiale limitée à 1,5 °C et permettrait d'éviter les répercussions physiques les plus désastreuses des changements climatiques.
2. Transition désordonnée vers l'Accord de Paris : répercussions financières plus graves découlant de la tarification abrupte et désordonnée des risques climatiques, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.
3. Échec de la transition : échec de l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, ce qui entraînerait une hausse de la température mondiale bien au-delà de 2 °C et de graves répercussions physiques liées au climat.

La plus récente évaluation des risques climatiques n'a révélé aucun risque important à court terme. À moyen terme, nous avons cerné le risque lié à la transition. À long terme, les risques physiques sont devenus plus importants. La principale conclusion de cette étude est que la Caisse est plus vulnérable au risque lié au passage à une économie à faibles émissions de carbone qu'aux risques physiques liés aux changements climatiques, surtout si la transition visant à respecter les engagements de l'Accord de Paris sur le climat est désordonnée. Dans un parcours de transition désordonnée, nous prévoyons que les risques connexes liés à la transition seront ceux qui auront la plus grande incidence sur les rendements de l'actif à moyen terme. En revanche, en cas d'échec de la transition, les risques physiques connexes devraient entraîner les répercussions les plus importantes sur les rendements de l'actif à long terme. L'incidence estimative sur les rendements annuels est résumée dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Incidence sur les rendements annuels par rapport à la base de référence

Scénario	2021-2030	2021-2060
Transition ordonnée vers l'Accord de Paris	(0,2 %)	(0,3 %)
Transition désordonnée vers l'Accord de Paris	(0,7 %)	(0,3 %)
Échec de la transition	(0,3 %)	(0,7 %)

L'étude a conclu que l'incidence d'une transition désordonnée et de la réévaluation des actifs sur le marché qui en résulterait pourrait avoir des répercussions importantes sur la valeur du portefeuille. Bien que cette estimation soit fondée sur plusieurs hypothèses clés en ce qui concerne le moment et la progression des changements de politiques et les répercussions de ces changements sur le marché, le risque est considéré comme considérable. Par conséquent, le Régime visera à atténuer ce risque par l'entremise de la construction de portefeuille et de l'intégration des enjeux liés aux risques climatiques dans ses décisions de placement. On sait que certains secteurs seront touchés négativement par les changements climatiques, et le Régime surveillera étroitement son exposition à ces secteurs. Une mise à jour de l'exercice de simulation de crise sera faite périodiquement pour tenir compte des changements dans la composition de l'actif et les hypothèses.

Gestion des risques

L'équipe des Placements collabore avec les équipes de surveillance des risques pour déterminer, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques. L'équipe des Placements continuera de bonifier notre cadre et nos processus de gestion des risques afin de mieux cerner, surveiller et gérer les risques liés au climat en :

- Améliorant la littératie et la sensibilisation à l'égard des risques climatiques
- Présenter des rapports et réaliser des simulations de crise
- Continuant d'intégrer une perspective de risques climatiques dans la répartition stratégique de l'actif et la prise de décisions de placement
- Élaborant des politiques et lignes directrices et en les améliorant
- Améliorant continuellement les capacités en matière de données et d'analyses sur le climat

Une formation sur les risques liés aux changements climatiques a été offerte aux membres du Comité des placements et aux fiduciaires, et l'équipe des Placements continuera d'accroître la sensibilisation à ces risques et aux processus qui seront utilisés pour les gérer. Une simulation de crise a été menée en 2020, et cette activité fera partie intégrante de notre processus d'évaluation des risques climatiques. De plus, les connaissances acquises lors du processus de simulation de crise ont été intégrées à la répartition stratégique de l'actif en 2020.

Mesures et objectifs

L'équipe des Placements et les équipes de surveillance des risques utilisent divers paramètres liés au climat pour mesurer et surveiller les risques et les occasions associés aux changements climatiques. Les émissions de GES liées aux placements d'une portefeuille sont mesurées à l'aide de deux paramètres, soit l'empreinte carbone et l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP), qui sont comparés aux mêmes paramètres pour l'indice de référence pertinent. L'équipe des Placements fait également le suivi de l'exposition du portefeuille aux émissions par secteur et des trois entités émettrices qui contribuent le plus au total des émissions de GES. Présentement, ces paramètres tiennent uniquement compte des émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2 des placements sous-jacents, en raison du manque de disponibilité et de fiabilité des données sur les émissions de portée 3 liées à la chaîne de valeur en amont et en aval des entités émettrices. Le Régime étudiera l'évaluation et la divulgation des émissions de portée 3 des entités émettrices à mesure que les données deviendront plus exactes et plus accessibles. Il est important de noter que les paramètres du rapport se limitent aux émissions de GES du portefeuille et ne comprennent pas les émissions opérationnelles de GES de la SCHL.

Les données sur les émissions du portefeuille proviennent actuellement de Bloomberg. L'ICMP total du Régime s'est établi à 141,4 t d'éq.CO₂/M\$ de revenus. Présentement, les paramètres du carbone du portefeuille du Régime se limitent aux actions canadiennes, aux actions mondiales et aux titres à revenu fixe des marchés émergents. Ces catégories représentent 42,4 % de l'actif net. Les 57,6 % restants de l'actif net sont composés d'obligations du gouvernement du Canada, de propriétés immobilières, d'infrastructures et de trésorerie. À mesure que les données sur ces catégories d'actif deviendront plus accessibles et plus fiables, l'équipe des Placements cherchera à élargir l'étendue des données et des paramètres des émissions du portefeuille.

Le tableau 3 présente les paramètres carbone du portefeuille pour les stratégies pertinentes. Selon les données actuellement disponibles, l'empreinte carbone et l'ICMP des placements en actions canadiennes du Régime sont légèrement inférieures à celles du portefeuille de référence, et les paramètres des placements en actions mondiales sont inférieurs à ceux de l'indice de référence correspondant.

Tableau 3 : Paramètres carbone du portefeuille au 31 décembre 2022

Catégorie d'actif	Empreinte carbone du portefeuille (t éq. CO ₂ /M\$ investis)	Empreinte carbone de l'indice de référence (t éq. CO ₂ /M\$ investis)	Portefeuille ICMP (t éq. CO ₂ /M\$ de revenus)	ICMP de l'indice de référence (t éq. CO ₂ /M\$ de revenus)
Actions canadiennes	76,0	79,7	180,6	181,8
Actions mondiales	85,3	91,5	122,9	131,6
Titres à revenu fixe des marchés émergents*	204,1	Non disponible	188,5	Non disponible

*La valeur montrée ne comprend que les obligations de sociétés et n'inclut pas d'obligations souveraines.

Source : Bloomberg

Le Régime a commencé à évaluer les émissions de carbone du portefeuille en 2022. Il n'a pas encore adopté de cibles liées au climat, mais demeure déterminé à décarboniser ses placements au fil du temps.

Glossaire

Accord de Paris sur le climat : Traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques adopté à la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), tenue à Paris en 2015.

Émissions de GES de portée 1 : Émissions directes provenant de sources contrôlées ou détenues par une entreprise faisant partie du portefeuille de placements.

Émissions de GES de portée 2 : Émissions indirectes associées à l'achat d'électricité, de vapeur, de chauffage ou de climatisation par une entreprise.

Émissions de GES de portée 3 : Émissions indirectes détenues et contrôlées par un autre émetteur, mais associées à la chaîne de valeur d'une société détenue dans le portefeuille (p. ex., émissions associées à la chaîne d'approvisionnement manufacturière de l'entité émettrice ou à l'utilisation du produit de l'entité émettrice).

Émissions totales de carbone : Émissions absolues de GES associées à un portefeuille. Exprimées en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (t éq. CO₂).

Empreinte carbone : Émissions totales de carbone normalisées selon la valeur marchande du portefeuille. Exprimée en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars investis (t éq. CO₂/M\$ investis).

Intensité carbone moyenne pondérée : Mesure de l'exposition du portefeuille aux placements à forte intensité carbone. Exprimée en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars de revenus (t éq. CO₂/M\$ de revenus), multipliées par la pondération de chaque placement dans le portefeuille pour calculer la valeur pour le portefeuille.

Intensité carbone : Volume d'émissions de carbone par million de dollars de revenus (c.-à-d. efficacité carbone du portefeuille). Exprimée en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars de revenus (t éq. CO₂/M\$ de revenus), multipliées par la participation en pourcentage de chaque placement pour calculer la valeur pour le portefeuille.

Risque lié à la transition : Risques associés au passage à une économie à faibles émissions de carbone, y compris les répercussions sur les politiques et les aspects juridiques, les technologies, les marchés et la réputation.

Risque physique : Risques associés aux répercussions physiques des changements climatiques, y compris les catastrophes météorologiques, les changements climatiques et la hausse du niveau de la mer.

70160 20230101-002A

